

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1796

10 juillet 2014

SOMMAIRE

Almet E&S S.à r.l.	86164	Scandinvest S.A.	86162
Ascona-Tankschiffahrt S.à r.l.	86203	Schnepfelstuf s.à r.l.	86163
Ascona-Tankschiffahrt S.à r.l.	86164	SFM Group International S.A.	86165
Barrel Assets S.à r.l.	86204	SMBC Nikko Investment Fund Manage- ment Company S.A.	86163
B & B Logistik A.G.	86201	Solvi Investments	86166
Euroclear Finance 2 S.A.	86164	Solvi Investments	86167
Euroclear Re	86187	Spotify Technology S.A.	86167
European Value Partners	86165	Springfield Investments S.à r.l.	86201
Fourpoints Funds	86163	SSLuxCo S.à r.l.	86206
Holdicam	86162	Style 2007 S.A.	86169
IT Funds	86163	Swiss & Global Asset Management (Lu- xembourg) S.A.	86162
Lëtzebuerger Aktiounskrees Psychomoto- rik	86164	Sword Group SE	86167
Lux-Audit S.A.	86169	Transports José Pereira Simões S.à r.l. ...	86170
M Club S.C.A.	86170	TreeTop Convertible Sicav	86203
MMI S.A.	86206	TS 33 Lux FinanceCo S.A.	86187
Natural Resources Acquisition SCS	86168	Uniloc Luxembourg S.A.	86170
Nova Ban Corporation Luxembourg S.A.	86168	Vidinvest S.A.	86186
Novamex - Promotion Industrielle et Fi- nancière S.A.	86168	Vitus Immobilien S.à r.l.	86168
Oji S.A.	86167	Vopium S.A.	86186
Phoenix Capital Sàrl	86204	Walgreen Investments Luxembourg SCS	86163
PWN Publishing Group S.A.	86166	WCC Hungary S.à r.l.	86170
Real Estate Media S.à r.l.	86162	WGB Developments S.à r.l.	86166
Sao Paulo Partners S.à r.l.	86169	Wind Acquisition Finance S.A.	86165

Scandinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 93.066.

Par cette lettre, je vous informe de ma décision de démissionner, avec effet immédiat, de mes fonctions d'administrateur et liquidateur de la société SCANDINVEST S.A.

Luxembourg, le 2 avril 2014.

Monsieur Dan EPPS.

Référence de publication: 2014063693/10.

(140073847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

Swiss & Global Asset Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 84.535.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2014.

Référence de publication: 2014063689/10.

(140073859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

Real Estate Media S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 160, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 142.349.

EXTRAIT

Suite à une cession de parts sociales, le capital social est souscrit comme suit:

- Compagnie All'Immo S.A	500 parts
Total:	500 parts

L'an deux mil quatorze, le neuf avril.

Pour la Société

Référence de publication: 2014063662/13.

(140074243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

Holdicam, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 158.133.

L'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2014 a pris les résolutions suivantes:

L'assemblée a confié le mandat d'administrateur à Monsieur Bruno Terlinden résident à Brusselsesteenweg 245, à B-3080 Tervuren, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

L'assemblée a renouvelé le mandat de Monsieur Axel van der Mersch en qualité d'administrateur, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015

L'assemblée a renouvelé le mandat de Monsieur Christophe Croonenberghs, en qualité d'administrateur, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015

L'assemblée a renouvelé le mandat de la société MAZARS Luxembourg S.A. enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 159 962, dont le siège social est établi à 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg, en qualité de réviseur d'entreprises agréée jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Luxembourg, le 9 mai 2014.

HOLDICAM S.A.

Axel van der Mersch

Administrateur

Référence de publication: 2014065046/21.

(140075907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

Schnepelstuf s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9150 Eschdorf, 6, An der Huuscht.

R.C.S. Luxembourg B 105.884.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014063695/10.

(140073690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

SMBC Nikko Investment Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 39.615.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2014.

Référence de publication: 2014063707/10.

(140073853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

Walgreen Investments Luxembourg SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 170.149.

Les comptes annuels au 31 août 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2014.

Walgreen Investments Luxembourg S.C.S.

Walgreen Investments Co.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2014063800/14.

(140073880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

**Fourpoints Funds, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. IT Funds).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 70.453.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 24 septembre 2013

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Madame Muriel Faure, Messieurs Benoît Flamant, Pierre Chavy et Jean-Michel Gelhay, en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014;
2. de ne pas réélire Monsieur Alain Devresse, suite à sa démission en date du 15 juillet 2013;
3. de réélire KPMG Luxembourg S.à.r.l., en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014.

Luxembourg, le 5 mai 2014.

Pour FOURPOINTS FUNDS (Anciennement IT FUNDS)

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Corinne ALEXANDRE / Marc-André BECHET

Assistante / Directeur

Référence de publication: 2014065009/20.

(140075824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

Almet E&S S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2152 Luxembourg, 38, rue Van der Meulen.
R.C.S. Luxembourg B 158.874.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014063896/9.

(140074900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Ascona-Tankschiffahrt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.
R.C.S. Luxembourg B 47.417.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014063922/9.

(140075092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Lëtzebuenger Aktiounskrees Psychomotorik, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1483 Strassen, 1, place Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg F 5.046.

Par la présente, j'aimerais vous informer des changements à l'Art. 1^{er} des statuts concernant l'asbl «Lëtzebuenger Aktiounskrees Psychomotorik»:

1) Le siège «Luxembourg» est à remplacer par «Strassen» (1, Place Thomas Edison, L-1483 Strassen).

Strassen, le 7 mai 2014.

Gérard LOUIS

Vice-président du LAP

Référence de publication: 2014063852/13.

(140073896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

Euroclear Finance 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 108.194.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire qui s'est tenu au siège social de la société au Luxembourg, le 30 avril 2014 à 10:30.

L'Assemblée Générale a décidé de ré-élire comme membres du Conseil d'Administration Messieurs:

- Marc Antoine Autheman, domicilié en France, Rue des Coutures 38, F-51100 Reims;

- Jacques Loesch, 35 Avenue J F Kennedy, L-1855 Luxembourg

et d'élire Messieurs

- Koenraad Geebels, Baarermatte, CH-6340 Baar, Suisse;

- Danilo Giuliani, 74 rue de Merl, L-2146 Luxembourg

en remplacement de Messieurs Tsutomu Hattori et Toru Horie.

Leur mandat viendra à expiration lors de l'assemblée annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

L'Assemblée Générale a décidé de ré-élire PricewaterhouseCoopers S.à.r.l, 400 Route d'Esch, L-1014 Luxembourg, comme Commissaire aux Comptes dont le mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Euroclear Finance 2 S.A.

Jane Sidnell

Référence de publication: 2014064959/23.

(140075796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

SFM Group International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8354 Garnich, 20A, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 99.725.

Il résulte que Monsieur Derek Chambers, administrateur, a changé d'adresse:

- 20 A rue des Trois Cantons, L-8354 Garnich

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 06 mai 2014.

Référence de publication: 2014063703/11.

(140073724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

Wind Acquisition Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 109.825.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 7 mai 2014

1. Monsieur Everardus Johannes HENDRIKS, né le 2 juin 1972 à Veghel (Pays-Bas), demeurant professionnellement à L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen, a été nommé comme administrateur avec effet immédiat jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.

2. Madame Nicola Patricia FOLEY, né le 6 octobre 1982 à Dublin (Irlande), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme administrateur avec effet immédiat jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.

Luxembourg, le 9 mai 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Wind Acquisition Finance S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014065384/18.

(140075574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

European Value Partners, Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.539.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 131.944.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la Société prises en date du 21 mai 2013

En date du 21 mai 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- nommer Monsieur Claus Hojbjerg Andersen, né 31 mai 1966 Baerum, Norvège, avec adresse professionnelle au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Luxembourg en tant que administrateur de catégorie B de la Société avec effet au 21 mai 2013; Jusqu'à l'assemblée générale qui tiendra en l'année: 2019

- nommer Monsieur Daniel Silvan Halter-Rauschert, né 4 février 1972 Zurich, Suisse, avec adresse professionnelle au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Luxembourg en tant que administrateur de catégorie B de la Société avec effet au 21 mai 2013;

Jusqu'à l'assemblée générale qui tiendra en l'année: 2019

- Depuis cette date, le conseil d'administration de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

Mr Michaela Pauline Sarah Norland Winther, Administrateur de catégorie A

Mr Andreas Claus Hojbjerg, Administrateur de catégorie B

Mr Daniel Silvan Halter-Rauschert, Administrateur de catégorie B

Mr Pieter van Tol, Administrateur de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2013.

European Value Partners S.A..

Référence de publication: 2014064983/25.

(140075387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

Solvi Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-5544 Remich, 9, Op der Kopp.

R.C.S. Luxembourg B 115.757.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Monsieur Carlos Leal VILLA

Administrateur

Référence de publication: 2014063710/13.

(140073612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

PWN Publishing Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 58.365.

- L'administrateur Szymanska Joanna a changé de nom, le nouveau étant: Szymanska - wi Joanna,

- L'adresse des deux administrateurs Szymanska - wi Joanna et Nadolski Andrzej a changé, la nouvelle est:
2, ul. G. Daimlera, PL 02-460 Varsovie

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08.05.2014.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2014065257/16.

(140075428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

WGB Developments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 182.264.

Extrait rectificatif de l'extrait déposé en date du 5 mai 2014 sous le numéro L140072525

Au lieu de l'extrait déposé, le texte devrait se lire de la manière suivante:

Extrait des résolutions des associés de la Société prises en date du 2 mai 2014

En date du 2 mai 2014, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

Rectificatif:

- au lieu de révoquer Mr. Mark Hatherly: d'accepter la démission de Monsieur Mark Hatherly, demeurant professionnellement au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat au 2 mai 2014;

- nommer Monsieur Philippe van den Avenne, né le 29 avril 1972 à Beloeil, Belgique, avec adresse professionnelle au Atrium Business Center, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat au 2 mai 2014.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Monsieur Felix Bauer

Monsieur Philippe van den Avenne

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2014.

Un mandataire

Référence de publication: 2014065393/25.

(140075573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

Oji S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3370 Leudelange, rue Rouge Besch.
R.C.S. Luxembourg B 174.599.

Par la présente, je vous informe de ma démission avec effet immédiat de mes fonctions d'administrateur de la société OJI s.a..

Eischen, le 24 avril 2014.

Tamara Schmit.

Référence de publication: 2014064414/10.

(140074550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Spotify Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 123.052.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 mai 2014.

Référence de publication: 2014063717/10.

(140073945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

Solvi Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-5544 Remich, 9, Op der Kopp.
R.C.S. Luxembourg B 115.757.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Monsieur Carlos Leal VILLA
Administrateur

Référence de publication: 2014063711/13.

(140073613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

Sword Group SE, Société Européenne.

Siège social: L-8009 Strassen, 105, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 168.244.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 28 avril 2014

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et pris acte que le mandat de Mazars Luxembourg S.A., Réviseur d'entreprises agréé arrive à expiration lors de la présente assemblée, décide de le renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période d'un exercice, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix valablement exprimés.

Septième résolution

L'Assemblée Générale décide de ratifier la nomination, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 20 novembre 2013, aux fonctions d'administrateur de:

- La société Pacbo Europe Sarl, dont le siège est situé L-1746 Luxembourg, 1, Rue Joseph Hackin, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B174.324

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix valablement exprimés.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014064568/21.

(140074481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Natural Resources Acquisition SCS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 176.519.

—
Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 8 octobre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 8 novembre 2013.

Référence de publication: 2014064373/11.

(140074725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Novamex - Promotion Industrielle et Financière S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 71.475.

—
Le 7 mai 2014 la société FIDUCENTER S.A., société anonyme avec siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, a mis fin de plein droit au contrat de domiciliation avec ladite société NOVAMEX - PROMOTION INDUSTRIELLE ET FINANCIERE S.A. Le siège social est, partant, dénoncé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCENTER S.A.

Le domiciliataire

Référence de publication: 2014064399/12.

(140074767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Nova Ban Corporation Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 40.588.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

«Par jugement du 24 avril 2014, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions,

déclare closes par liquidation les opérations de liquidation de la société anonyme NOVA BAN CORPORATION Luxembourg SA (B40588),

ordonne la publication du présent jugement par extrait au Mémorial;

dit que les frais sont à prélever sur l'actif réalisé, le solde étant à la charge du Trésor.»

Référence de publication: 2014064398/15.

(140075030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Vitus Immobilien S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 249.347,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 125.263.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 25 avril 2014:

- Le mandat de Deloitte S.A. de 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, le réviseur d'entreprise agréé de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Deloitte S.A. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015 statuant sur les comptes annuels de 2014.

Luxembourg, le 25 avril 2014.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2014065372/16.

(140075423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

Style 2007 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 138.744.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster en date du 16 mai 2008, publié au Mémorial C numéro 1468 du 13 juin 2008 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Jean SECKLER, en date du 28 novembre 2013, publié au Mémorial C numéro 138 du 16 janvier 2014

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014063723/13.

(140074147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

Lux-Audit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, rue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 25.797.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 6 mai 2014 que:

- la démission de Monsieur Max GALOWICH de son mandat de commissaire aux comptes de la Société a été acceptée.
- Monsieur Marco CLAUDE, né le 31/03/1955 à Luxembourg, demeurant professionnellement 1, rue Knaeppchen à L-8234 Mamer est nommé au poste de commissaire aux comptes de la société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2014.

Pour la Société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2014065138/19.

(140075786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

Sao Paulo Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 50.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 595, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 185.785.

Par un acte avec effet au 28 avril 2014, l'associé unique de la Société étant Rabobank International Holding B.V., une société à responsabilité limitée néerlandaise, ayant son siège social à Utrecht, Pays-Bas, et son siège d'exploitation à Croeselaan 18, 3521 CB Utrecht, Pays-Bas, enregistrée au registre de la Chambre du Commerce Néerlandais sous le numéro 30107452, a transféré les 50.000 (cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune qu'elle détenait dans la Société à Rio Partners B.V., société à responsabilité limitée de droit Néerlandais, ayant son siège social sis à Croeselaan 18, 3521 CB Utrecht, Pays-Bas et enregistrée au registre de la Chambre du Commerce Néerlandaise sous le numéro 60541717 (le "Transfert").

Il résulte du Transfert que l'actionariat de la Société se compose désormais comme suit:

- Rio Partners B.V.: 50.000 (cinquante mille) parts sociales d'une valeur de 1 USD (un Dollar américain) chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2014.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014065437/22.

(140075091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Transports José Pereira Simões S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4133 Esch-sur-Alzette, 21, rue Saint Gilles.

R.C.S. Luxembourg B 167.736.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch Sur Alzette, le 06 mai 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014063732/10.

(140073995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

Uniloc Luxembourg S.A., Société Anonyme.**Capital social: USD 57.743,75.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 159.161.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014063747/10.

(140073760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

WCC Hungary S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 122.772.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Christophe Cahuzac

Référence de publication: 2014063805/12.

(140073854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

M Club S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 186.256.

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh of April.

Before Us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) established and existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name "M Club S.C.A." (hereinafter, the Company), with registered office at 14-16 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of April 4, 2014, under process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and whose articles of incorporation have not been amended since then.

The meeting is chaired by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO COND E, employee, with professional address at Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Claudia ROUCKERT, employee, with professional address at Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer, Mrs Claudia ROUCKERT, employee, with professional address at Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders represented by virtue of two (2) proxies given under private seal in April 2014, and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Company, presently set at thirty-one thousand Euro (EUR 31.000,00), represented by three million ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (3.099.999) ordinary shares (hereinafter, the Ordinary Shares), fully paid up, and one (1) management share (hereinafter, the Management Share) fully paid up, with a nominal value of one Euro cent (EUR 0,01) each, are represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Acknowledgement of the report issued by Ernst & Young, a public limited liability company (société anonyme) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 47771, as independent auditor of the Company, in relation to the Issuance (as defined below);

2. Acknowledgement of the report issued by the General Partner for the purpose of the Issuance;

3. Approval of the terms and conditions of the convertible preferred equity certificates (the CPECs) as set forth in the report issued by the General Partner and authorization of the issuance by the Company of up to six hundred million (600.000.000) CPECs with a nominal value of one Euro cent (EUR 0,01) each (the Issuance), for an aggregate amount of up to six million Euro (EUR 6.000.000,00);

4. Decrease of the Company's share capital and allocation by the shareholders of the amount resulting therefrom to the Company's capital contribution account, which shall remain linked to the shares held by the following shareholder, as follows:

Shareholder	Ordinary Shares	Aggregate value (EUR)	Cancelled shares	Cancellation price(EUR)	Account 115 allocation (EUR)	Outstanding Ordinary Shares
MCCIS.àr.l.	3.099.999	30.999,99	2.499.899	24.998,99	24.998,99	600.100
Total	3.099.999	30.999,99	2.499.899	24.998,99	24.998,99	600.100

5. Creation of a new class of shares named the sub-class A founder's shares and conversion of all the existing six hundred thousand one hundred (600.100) Ordinary Shares of one Euro cent (EUR 0,01) each into six hundred thousand one hundred (600.100) sub-class A founder's shares of one Euro cent (EUR 0,01) each;

6. Creation of a new class of shares named the sub-class A HV limited partners' shares, increase of the Company's share capital and consent for the subscription for the new shares as follows:

Subscriber	Subclass A HV limited partners' shares subscribed	Nominal value (EUR)	Subscription price (EUR)
Dover Street VIII L.P.	3.909.500	0,01	39.095,00
HarbourVest Partners IX - Buyout Fund L.P.	423.700	0,01	4.237,00
HarbourVest Partners IX - Credit Opportunités Fund L.P.	74.300	0,01	743,00
HarbourVest Partners IX - Venture Fund L.P.	347.200	0,01	3.472,00
Dover Street 2011 Overflow Fund L.P.	594.800	0,01	5.948,00
Meranti Fund L.P.	50.400	0,01	504,00
Total	5.399.900	N/A	53.999,00

7. Full restatement of the Company's articles of association.

IV. The shareholders, after deliberation, unanimously take the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to acknowledge the report issued by Ernst & Young, a public limited liability company (société anonyme) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 47771, as independent auditor of the Company, in relation to the Issuance (as defined below).

Second resolution

The meeting resolves to acknowledge the report issued by the General Partner for the purpose of the Issuance.

Third resolution

The meeting resolves to approve the terms and conditions of the convertible preferred equity certificates (the CPECs) as set forth in the report issued by the General Partner and authorize the issuance by the Company of up to six hundred

million (600.000.000) CPECs with a nominal value of one Euro cent (EUR 0,01) each (the Issuance), for an aggregate amount of up to six million Euro (EUR 6.000.000,00).

Fourth resolution

The meeting resolves to decrease the Company's share capital and to allocate the amount resulting therefrom to the Company's capital contribution account, which shall remain linked to the shares held by the following shareholder, as follows:

Shareholder	Ordinary Shares	Aggregate value (EUR)	Cancelled shares	Cancellation price(EUR)	Account 115 allocation (EUR)	Outstanding Ordinary Shares
MCCIS.àr.l.	3.099.999	30.999,99	2.499.899	24.998,99	24.998,99	600.100
Total	3.099.999	30.999,99	2.499.899	24.998,99	24.998,99	600.100

Fifth resolution

The meeting resolves to create a new class of shares named the sub-class A founder's shares and to convert all the existing six hundred thousand one hundred (600.100) Ordinary Shares of one Euro cent (EUR 0,01) each into six hundred thousand one hundred (600.100) sub-class A founder's shares of one Euro cent (EUR 0,01) each.

Sixth resolution

The meeting resolves to create a new class of shares named the sub-class A HV limited partners' shares and to increase the Company's share capital as follows:

Subscriber	Subclass A HV limited partners' shares subscribed	Nominal value (EUR)	Subscription price (EUR)
Dover Street VIII L.P.	3.909.500	0,01	39.095,00
HarbourVest Partners - IX - Buyout Fund L.P.	423.700	0,01	4.237,00
HarbourVest Partners IX - Credit Opportunites Fund L.P.	74.300	0,01	743,00
HarbourVest Partners - IX Venture Fund L.P.	347.200	0,01	3.472,00
DoverStreet2011OverflowFund L.P.	594.800	0,01	5.948,00
Meranti Fund L.P.	50.400	0,01	504,00
Total	5.399.900	N/A	53.999,00

Intervention - Subscription - Payment

The existing shareholders declare to waive their preferential right of subscription to the profit of the persons listed in the table above.

Thereupon intervened the following persons, represented by virtue of six (6) proxies given under private seal in April 2014, who declare to subscribe for the sub-class A HV limited partners' shares and to fully pay them up as further detailed in the above table:

- Dover Street VIII L.P., a limited partnership established and existing under the laws of the state of Delaware, United States of America, having its registered office at Corporation Trust Center 1209 orange Street, Wilmington, New Castle, DE 19801, United States of America and registered under number 4993522

- HarbourVest Partners IX - Buyout Fund L.P., a limited partnership established and existing under the laws of the state of Delaware, United States of America, having its registered office at Corporation Trust Center 1209 orange Street, Wilmington, New Castle, DE 19801, United States of America and registered under number 4737637

- HarbourVest Partners IX - Credit Opportunities Fund L.P., a limited partnership established and existing under the laws of the state of Delaware, United States of America, having its registered office at Corporation Trust Center 1209 orange Street, Wilmington, New Castle, DE 19801, United States of America and registered under number 4737629

- HarbourVest Partners IX - Venture Fund L.P., a limited partnership established and existing under the laws of the state of Delaware, United States of America, having its registered office at Corporation Trust Center 1209 orange Street, Wilmington, New Castle, DE 19801, United States of America and registered under number 4737664

- Dover Street 2011 Overflow Fund L.P., a limited partnership established and existing under the laws of the state of Delaware, United States of America, having its registered office at Corporation Trust Center 1209 orange Street, Wilmington, New Castle, DE 19801, United States of America and registered under number 5077390

- Meranti Fund L.P., an exempted limited partnership established and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Cayman Islands and registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands under number WK-72307

The amount of fifty-three thousand nine hundred ninety-nine Euro (EUR 53.999,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

Seventh resolution

The meeting resolves to fully restate the Company's articles of association as follows:

Title I. Definitions.

In this present deed, the following capitalized terms are defined as follows:

Articles	the present articles of association of the Company, as amended or restated from time to time and in accordance with the provisions of any Shareholders' Agreement
Associate	any corporation which in relation to the person concerned is a holding company or a subsidiary or a subsidiary of any such holding company or any partnership which is a subsidiary undertaking of the person concerned or of any such holding company, or in the case of a limited partnership, any corporation which is such a holding or subsidiary company or a subsidiary of such holding company in relation to such partnership's general partner, subject always to the provisions of any Shareholders' Agreement
Auditor	any auditor appointed from time to time and internationally recognised accounting firm as may be selected by the General Partner and approved by the HarbourVest Limited Partners
Carried Interest	means the distributions made to the Founder in accordance with any Shareholders' Agreement
the Code	means the United States Internal Revenue Code of 1986, as amended
Commitment	in relation to a Limited Partner, the amount committed by it to the Company (pursuant to a single Drawdown Notice or the aggregate amount of advances so advanced, as the context may require, by such Shareholder to the Company pursuant to any Shareholders' Agreement) and equal to the aggregate of the amount agreed to be advanced by it through Shares, SPERA Allocation or Debt Instruments, and whether or not such aggregate amount has been advanced in whole or in part and whether or not it has been repaid to the Limited Partner in whole or in part by the Company
Company	the present company
Debt Instruments	any type of debt instrument of any kind whatsoever, whether convertible or not, to be issued by the Company and subscribed by the Limited Partners from time to time in order to represent part or all of the drawdowns under their Commitments
EGM	the extraordinary general meeting of Shareholders, which shall only validly deliberate if at least half of the Company's share capital is present or represented. The decision to be taken at such meeting must be approved by at least two-thirds of the votes cast, including the favourable vote of the General Partner, subject always to the then applicable provisions of the Law and of any Shareholders' Agreement.
ERISA	means the United States Employee Retirement Income Security Act of 1974, as amended.
Euro or €	the currency used within the European Monetary System which is used as the reference accounting unit of the Company
Founder	MCCI S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 14-16 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, (or its permitted transferee or successor from time to time)
Founder's Shares	the Shares issued from time to time by the Company and subscribed by the Founder, which shall always represent 10% of the share capital of the Company. The Founder's Shares may be divided into different Sub-Classes upon decision of the EGM
General Partner	MC GP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 14-16 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, or its permitted successor or transferee for the time being as general partner of the Company
General Partner's Shares	the general partner's shares issued by the Company and subscribed by the General Partner which shall confer the right to manage the Company
HarbourVest Limited Partners	HarbourVest Partners IX – Buyout Fund L.P., HarbourVest Partners IX – Credit Opportunities Fund L.P., HarbourVest Partners IX – Venture Fund L.P., Dover Street VIII L.P., Dover Street 2011 Overflow Fund L.P. and Meranti Fund L.P., each being a Limited Partner managed or advised by HarbourVest Partners L.P. or, as the case may be, any successor manager or advisor to HarbourVest Partners L.P., and their transferees and

	assignees; it being acknowledged that a HarbourVest Limited Partner shall only subscribe to HV Limited Partners' Shares
HV Limited Partners' Shares	the Shares issued from time to time by the Company and subscribed by the HarbourVest Limited Partners. The HV Limited Partners' Shares may be divided into different Sub-Classes upon decision of the EGM
Interest	the interest of a Shareholder in the Company including its Shares, SPERA Allocation, Debt Instruments, and its Commitment and all other rights which it has in the Company, including its rights to vote and inspect the books and records of the Company
Investment	an investment acquired by the Company including but not limited to shares, debentures, convertible loan stock, options, warrants or other securities of and loans (whether secured or unsecured) made to any corporate body or other entity and interests or participations or commitments in a limited partnership or other collective investment scheme, but not including amounts placed pursuant to the provisions of any Shareholders' Agreement
the Law	the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended
Limited Partner	the Founder in its capacity as limited partner, a HarbourVest Limited Partner, and any Substitute Limited Partner who acquires rights and assumes obligations in succession to a Limited Partner (for so long as such person or Substitute Limited Partner remains a limited partner of the Company)
OGM	the ordinary general meeting of Shareholders. The decision to be taken at such meeting must be approved by Shareholders (present in person or by proxy) representing at least 50% of the Company's share capital, including the favourable vote of the General Partner, subject always to the then applicable provisions of the Law and of any Shareholders' Agreement.
Portfolio Company	any body corporate, association, partnership or other collective investment scheme or other entity or person wherever established, incorporated or resident, in or in respect of which the Company holds Investments
Share	the General Partner's Shares, the Founder's Shares and the HV Limited Partners' Shares
Shareholder	the General Partner, the Founder and/or any of the Limited Partners, as the context requires
Shareholders' Agreement	any shareholders' agreement that may be entered into from time to time by the Shareholders
SPERA Allocation	Any amount contributed by a Shareholder to the Company and which shall not be remunerated by the issuance of shares but which shall be allocated to line 115 in the accounts of the Company called "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres", as mentioned in the "Règlement grand-ducal du 10 juin 2009 déterminant la teneur et la présentation d'un plan comptable normalisé". Any SPERA Allocation shall either (i) remain attached to the Shares, and to any Sub-Class as the case may be, held by the relevant Shareholder, who shall have an exclusive entitlement thereto, or (ii) constitute an independent account of the Company, the purpose of which is to finance the General Partner's allocation and any costs and expenses of the Company, as determined by the General Partner in accordance any Shareholders' Agreement
Sub-Class	the sub-classes into which the Founder Shares and/or the HV Limited Partners' Shares, whether issued on the date hereof or in the future, may be divided, each of which shall be linked by a decision of the OGM to a distinct portfolio of assets acquired by the Company in the scope of each relevant Investment of the Company, comprising all the assets acquired in the context of such Investment or directly or indirectly deriving therefrom, as well as all liabilities directly or indirectly deriving therefrom. The proceeds relating to the issue of each Sub-Class shall be exclusively invested in such specific Investment, and the portion of proceeds directly or indirectly deriving therefrom in accordance with any Shareholders' Agreement shall be exclusively reserved to such Sub-Class, without prejudice to any contrary provision in any Shareholders' Agreement
Substitute Limited Partner	means a person admitted in accordance with the provisions of Article 10 as a Limited Partner as the successor to all, or part of, the rights and liabilities of an Limited Partner in respect of such Limited Partner's Interest

Title II. Denomination, Object, Duration, Registered office

Art. 1. There exists a corporate partnership limited by shares under the name of M Club S.C.A., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the Law, as well as by the Articles and by any Shareholders' Agreement.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, Shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote their development.

The Company may borrow in any form including by way of public offer. It may issue by way of private or public placement, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

Notwithstanding anything contrary to the above, the purpose of the Company shall be made in accordance with the provisions of any Shareholders' Agreement and in accordance with the Law.

Art. 3. The Company is formed for a period of five (5) years from the date of its incorporation (the Term). The Company may be dissolved prior to its Term subject to the provisions of any Shareholders' Agreement.

The Term of the Company may be extended by up to (2) two consecutive periods of one (1) year, subject to the provisions of any Shareholders' Agreement. Such decision to extend the Term of the Company will be adopted by an EGM.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the General Partner (as defined below), respectively by a resolution taken by the EGM, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Title III. Capital, Shares

Art. 5. The subscribed share capital is set at sixty thousand Euro and one cent (EUR 60.000,01) represented by:

- five million three hundred ninety-nine thousand nine hundred (5.399.900) Sub-Class A HV Limited Partners' Shares, all with a nominal value of EUR 0,01 each, fully paid up;
- six hundred thousand one hundred (600.100) Sub-Class A Founder's Shares, all with a nominal value of EUR 0,01 each, fully paid up; and
- one (1) General Partner's Share, with a nominal value of EUR 0,01, fully paid up.

The authorized share capital, excluding the subscribed share capital, is set at six million Euro (EUR 6.000.000,00) represented by six hundred million (600.000.000,00) Sub-Class A HV Limited Partners' Shares, to be issued by a decision of the General Partner, subject always to any Shareholders' Agreement, to be vested with the same rights and obligations as the existing Sub-Class A HV Limited Partners' Shares, save as for the specific provisions of the Articles and of any Shareholders' Agreement.

The General Partner is authorized, during a period of five (5) years from the date of the notarial public deed enacting the amendment to the Articles, to increase from time to time the subscribed share capital by the amount of the authorized share capital. These increases of capital may be subscribed and Sub-Class A HV Limited Partners' Shares issued with or without share premium and paid up by contribution in kind or in cash in accordance with the Law and any Shareholders' Agreement. The General Partner is specifically authorized to proceed with the issuance of such authorized shares without reserving for the then existing Shareholders a preferential right to subscribe for the shares to be issued.

Art. 6. The Company may acquire its own Shares, subject always to the provisions of the Law and provided notably that the authorization to acquire the Shares shall be given by the EGM, which shall determine the terms and conditions of the proposed acquisition and in particular the maximum number of Shares to be acquired, the duration of the period for which the authorization is given and which may not exceed five years and, in the case of acquisition for value, the maximum and minimum consideration.

The Shares are and shall remain registered shares.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by a decision of the EGM.

Art. 8. Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per Share, the Company may suspend the rights attached to this Share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 9. Subject always to the provisions of any Shareholders' Agreement, the General Partner shall not sell, assign, transfer, exchange, pledge, encumber or otherwise dispose of all or any part of its rights and obligations as a general partner, or voluntarily withdraw as the General Partner, without the approval of the Limited Partners, except that the General Partner may transfer its rights and obligations in the Company to an Associate (and such Associate shall become, upon such transfer, the General Partner) without requiring such consent and may on or at any time after such transfer of its rights and obligations in the Company withdraw as general partner, provided that in the case of any such transfer by the General Partner of such rights and obligations to any Associate, such transfer shall be made on terms that, in the event that the relevant Associate subsequently ceases to be an Associate, such rights and obligations shall be forthwith re-transferred to the General Partner and the General Partner shall procure that, in such event, such terms are implemented.

Art. 10. Subject always to the provisions of any Shareholders' Agreement, no sale, assignment, transfer, exchange, pledge, encumbrance or other disposition (including the granting of any participation) (the Transfer) of Interest, whether direct or indirect, voluntary or involuntary (including, without limitation, to an Associate or by operation of law), shall be valid or effective except:

A. with the prior written consent of the General Partner which consent can be given or withheld in its sole and absolute discretion for any reason whatsoever provided however that if any Limited Partner wishes to Transfer all of its Interest to:

- any Associate of such Limited Partner; or
- in the case of a trustee, to a successor trust or trustee;

the General Partner will not withhold its consent to such Transfer; and

B. where none of the following apply:

- such Transfer would result in a violation of applicable law under the Law or under any law, including United States Federal or State securities laws, or any term or condition of any Shareholders' Agreement;
- as a result of such Transfer, the Company would be required to register as an investment company under the United States Investment Company Act of 1940, as amended;
- such Transfer would result in the assets of the Company, if any, being treated as "plan assets" under ERISA;
- such Transfer would require such Interest to be subdivided for purposes of resale into units smaller than a unit costing, by reference to its initial offering price, less than the Euro equivalent on the date of such Transfer of USD 100.000,00;
- such Transfer would constitute a transaction effected through an "established securities market" within the meaning of the United States Treasury Regulations promulgated under Clause 7704 of the Code or otherwise would cause the Company to be a "publicly traded partnership" within the meaning of Clause 7704 of the Code, or would cause there to be more than 100 Partners (as determined under the Treasury Regulations promulgated under Clause 7704 of the Code); and

The Transfer of any Interest in the Company shall not cause the dissolution of the Company.

No transfer of Interest in violation of this clause shall be valid or effective, and the Company shall not recognize the same.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the Shareholders.

Title IV. Management

Art. 12. The Company is managed by the General Partner.

Subject always to the provisions of any Shareholders' Agreement, the General Partner may only be removed by a decision of the EGM (for the avoidance of doubt, any such decision to remove the General Partner shall not be subject to the approval of the General Partner).

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the General Partner from acting as General Partner of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, to effect urgent or mere administrative acts, until a EGM is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such meeting, the Shareholders may appoint a successor general partner. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

For the avoidance of doubt, any such appointment of a successor general partner shall not be subject to the approval of the General Partner.

Art. 13. In dealing with third parties, the General Partner shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

Subject always to the provisions of any Shareholders' Agreement, all powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of Shareholders shall fall within the competence of the General Partner.

Towards third parties, the Company is validly bound by the signature of the General Partner represented by duly appointed representatives, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the General Partner.

The General Partner shall have the right to grant special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected among the members of its management body or not, either Shareholders of the Company or not.

Art. 14. The General Partner is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

The Limited Partners shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as Limited Partners in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or any one or more of the managers, directors, officers or executives of the General Partner is interested in, or is a director, manager, associate, officer, executive or employee of such other company or firm.

Notwithstanding anything contrary to the above, the management of the Company shall be made in accordance with the provisions of any Shareholders' Agreement and in accordance with the Law.

Title V. General meeting of shareholders

Art. 15. The general meeting of Shareholders shall represent all the Shareholders of the Company. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, unless otherwise provided in the Articles and subject always to the provisions of any Shareholders' Agreement, no resolution shall be validly passed unless approved by the General Partner.

General meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the General Partner setting forth the agenda and sent at least twenty-one (21) days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address recorded in the register of registered Shares.

The annual general meeting of the Shareholders shall be held on the second Monday of the month of June at 10.00 a.m. CET at the registered office of the Company or at any other location specified in the notice of meeting.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Any Shareholder may participate by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing (i) the identification of the Shareholders, (ii) all the Shareholders taking part in the meeting to hear one another, (iii) the meeting to be held live. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Articles may only be amended by an EGM.

Title VI. Auditor

Art. 16. The Company is supervised by one or several independent auditors, appointed by the General Partner.

Title VII. Accounting year, Allocation of profits

Art. 17. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 18. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established by the General Partner who also prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

Subject always to the provisions of any Shareholders' Agreement, interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

The balance of the net profit may be distributed to the Shareholders in accordance with the provisions of any Shareholders' Agreement.

Title VIII. Dissolution, Liquidation

Art. 20. The Company may be dissolved by a resolution of the EGM. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, individuals or legal persons, appointed by the Shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the Shareholders shall be made in accordance with Article 19, and subject always to the provisions of any Shareholders' Agreement and in compliance with the Law.

Title IX. General provision

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law and of Shareholders' Agreement for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in article 26 of the Law and expressly attests that they have been complied with.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand seven thousand euro (EUR 1,700.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the members of the bureau and to the proxy holder of the appearing persons, who are known to the notary by their full name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le onze avril.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «M Club S.C.A.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 14-16 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 4 avril 2014, en cours de publication auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Claudia ROUCKERT, employée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Claudia ROUCKERT, employée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que les actionnaires représentés en vertu de deux (2) procurations données sous-seing privé en avril 2014, et le nombre d'actions détenues sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à trente-et-un mille Euro (EUR 31.000,00), représenté par trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (3.099.999) actions ordinaires (les Actions Ordinaires) intégralement libérées, et une (1) action de commandité (l'Action de Commandité) intégralement libérée, d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01)

chacune, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Reconnaissance du rapport émis par Ernst & Young, une société anonyme établie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47771, en qualité de réviseur d'entreprise de la Société, en rapport avec l'Emission (tel que défini ci-dessous);

2. Reconnaissance du rapport de l'Actionnaire Commandité - Gérant unique, émis dans le cadre de l'Emission;

3. Approbation des conditions générales des convertible preferred equity certificates (les CPECs) tel qu'indiquées dans le rapport émis par l'Actionnaire Commandité - Gérant unique et autorisation de l'émission par la Société d'un montant maximum de six cent millions (600.000.000) de CPECs d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacun (l'Emission), pour un montant maximum de six millions d'Euro (EUR 6.000.000,00);

4. Réduction du capital social de la Société et allocation par les actionnaires du montant en résultant au compte d'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres de la Société, qui restera lié aux actions détenues par l'actionnaire suivant, comme suit:

Actionnaire	Actions Ordinaires	Valeur totale (EUR)	Actions annulées	Prix d'annulation (EUR)	Allocation au compte 115 (EUR)	Actions Ordinaires restantes
MCCI S.à.r.l.	3.099.999	30.999,99	2.499.899	24.998,99	24.998,99	600.100
Total	3.099.999	30.999,99	2.499.899	24.998,99	24.998,99	600.100

5. Création d'une nouvelle classe d'actions dénommée actions du fondateur de sous-classe A et conversion de toutes les six cent mille cent (600.100) Actions Ordinaires d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune en six cent mille cent (600.100) actions du fondateur de sous-classe A d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune;

6. Création d'une nouvelle classe d'actions dénommée actions de commanditaires HV de sous-classe A, augmentation du capital de la Société et consentement à la souscription des nouvelles actions comme suit:

Souscripteur	actions de commanditaires HV de sous-classe A Souscrites	Valeur nominale (EUR)	Prix de souscription (EUR)
Dover Street VIII L.P.	3.909.500	0,01	39.095,00
HarbourVest Partners IX - Buyout Fund L.P.	423.700	0,01	4.237,00
HarbourVest Partners IX - Credit Opportunités Fund L.P.	74.300	0,01	743,00
HarbourVest Partners IX - Venture Fund L.P.	347.200	0,01	3.472,00
Dover Street 2011 Overflow Fund L.P.	594.800	0,01	5.948,00
Meranti Fund L.P.	50.400	0,01	504,00
Total	5.399.900	N/A	53.999,00

7. Refonte complète des statuts de la Société.

IV. Les actionnaires, après avoir délibéré, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de reconnaître le rapport émis par Ernst & Young, une société anonyme établie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47771, en qualité de réviseur d'entreprise de la Société, en rapport avec l'Emission (tel que défini ci-dessous).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de reconnaître le rapport de l'Actionnaire Commandité - Gérant unique, émis dans le cadre de l'Emission.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'approuver les conditions générales des convertible preferred equity certificates (les CPECs) tel qu'indiquées dans le rapport émis par l'Actionnaire Commandité - Gérant unique et d'autoriser l'émission par la Société d'un montant maximum de six cent millions (600.000.000) de CPECs d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (l'Emission), pour un montant maximum de six millions d'Euro (EUR 6.000.000,00).

Quatrième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société et d'allouer le montant en résultant au compte d'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres de la Société, qui restera lié aux actions détenues par l'actionnaire suivant, comme suit:

86180

Actionnaire	Actions Ordinaires	Valeur totale (EUR)	Actions annulées	Prix d'annulation (EUR)	Allocation au compte 115 (EUR)	Actions Ordinaires restantes
MCCI S.à.r.l.	3.099.999	30.999,99	2.499.899	24.998,99	24.998,99	600.100
Total	3.099.999	30.999,99	2.499.899	24.998,99	24.998,99	600.100

Cinquième résolution

L'assemblée décide de créer une nouvelle classe d'actions dénommée actions du fondateur de sous-classe A et de convertir toutes les six cent mille cent (600.100) Actions Ordinaires d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune en six cent mille cent (600.100) actions du fondateur de sous-classe A d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

Sixième résolution

L'assemblée décide de créer une nouvelle classe d'actions dénommée actions de commanditaires HV de sous-classe A et d'augmenter le capital de la Société comme suit:

Souscripteur	actions de commanditaires HV de sous-classe A Souscrites	Valeur nominale (EUR)	Prix de souscription (EUR)
Dover Street VIII L.P.	3.909.500	0,01	39.095,00
HarbourVest Partners IX - Buyout Fund L.P.	423.700	0,01	4.237,00
HarbourVest Partners IX - Credit Opportunités Fund L.P.	74.300	0,01	743,00
HarbourVest Partners IX - Venture Fund L.P.	347.200	0,01	3.472,00
Dover Street 2011 Overflow Fund L.P.	594.800	0,01	5.948,00
Meranti Fund L.P.	50.400	0,01	504,00
Total	5.399.900	N/A	53.999,00

Intervention - Souscription - Paiement

Les actionnaires décident de renoncer à leur droit préférentiel de souscription au profit des personnes listées dans le tableau ci-dessus.

Sur ce interviennent les personnes listées dans le tableau ci-dessus, représentées en vertu de six (6) procurations données sous seing privé en Avril 2014, qui déclarent souscrire aux actions de commanditaires HV de sous-classe A et les libérer intégralement comme détaillé dans le tableau ci-dessus:

- Dover Street VIII L.P., un limited partnership établi et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust Center 1209 orange Street, Wilmington, New Castle, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique et immatriculé sous le numéro 4993522

- HarbourVest Partners IX - Buyout Fund L.P., un limited partnership établi et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust Center 1209 orange Street, Wilmington, New Castle, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique et immatriculé sous le numéro 4737637

- HarbourVest Partners IX - Credit Opportunities Fund L.P., un limited partnership établi et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust Center 1209 orange Street, Wilmington, New Castle, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique et immatriculé sous le numéro 4737629

- HarbourVest Partners IX - Venture Fund L.P., un limited partnership établi et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust Center 1209 orange Street, Wilmington, New Castle, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique et immatriculé sous le numéro 4737664

- Dover Street 2011 Overflow Fund L.P., un limited partnership établi et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust Center 1209 orange Street, Wilmington, New Castle, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique et immatriculé sous le numéro 5077390

- Meranti Fund L.P., un exempted limited partnership établi et existant selon les lois des Iles Caymans, ayant son siège social au 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Iles Caymans et immatriculée auprès du Registre des Exempted Limited Partnerships des Iles Caymans sous le numéro WK-72307

Le montant de cinquante-trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euro (EUR 53.999,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le reconnaît expressément.

Septième résolution

L'assemblée décide de refondre entièrement les statuts de la Société, pour leur donner la teneur suivante:

Titre I. Définitions

Dans le présent acte, les termes suivants commençant par une majuscule sont définis comme suit:

Statuts	les présents statuts de la Société, tels qu'occasionnellement modifiés ou refondus à tout moment et conformément aux stipulations d'un quelconque Pacte d'Actionnaires
Affilié	toute société qui, par rapport à la personne concernée, est une société holding ou une filiale ou une filiale d'une telle société holding ou toute société de personnes étant une filiale de la personne concernée ou de toute société holding, ou dans le cas d'une société en commandite, toute entreprise étant une société holding ou filiale ou une filiale de ladite société holding concernant le commandité de cette société de personnes, sous réserve toujours des stipulations d'un quelconque Pacte d'Actionnaires
Réviseur d'Entreprises	tout réviseur d'entreprises nommé à tout moment et tout cabinet comptable reconnu au niveau international pouvant être sélectionné par le Commandité et approuvé par les Commanditaires HarbourVest
Intéressement	désigne les distributions effectuées au Fondateur conformément à tout Pacte d'Actionnaires
le Code	désigne le Code Fiscal Américain (United States Internal Revenue Code) de 1986, tel que modifié
Engagement	concernant un Commanditaire, le montant à hauteur duquel ce dernier s'est engagé envers la Société (en vertu d'un Avis de Tirage unique ou le montant total des avances ainsi avancées, selon le contexte, par ledit Actionnaire à la Société en vertu des stipulations d'un quelconque Pacte d'Actionnaires) et équivalant au montant total qu'il a convenu d'avancer sous la forme d'Actions, Affectation SPERA ou Instruments de Dette, et qu'un tel montant total ait été ou non avancé en tout ou en partie et qu'il ait été ou non remboursé au Commanditaire en tout ou partie par la Société
Société	la présente société
Instruments de Dette	tout type d'instrument de dette, convertible ou non, à émettre par la Société et à souscrire à tout moment par les Commanditaires afin de représenter tout ou partie des tirages effectués en vertu de leurs Engagements
AGE	l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires, qui ne délibérera valablement que si la moitié au moins du capital social de la Société est présente ou représentée. La décision à prendre lors d'une telle assemblée doit être approuvée par au moins les deux tiers des suffrages exprimés, incluant le vote favorable du Commandité, sous réserve toujours des dispositions alors applicables de la Loi et de tout Pacte d'Actionnaires
ERISA	désigne la loi américaine sur la sécurité des revenus de retraite des salariés (Employee Retirement Income Security Act) de 1974, dans sa version amendée.
Euro ou €	la devise utilisée au sein du Système Monétaire Européen et qui est utilisée comme l'unité comptable de référence de la Société
Fondateur	MCCI S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 14-16 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg (ou son cessionnaire autorisé ou successeur à l'occasion)
Actions du Fondateur	les Actions émises à tout moment par la Société et souscrites par le Fondateur, qui devront toujours représenter 10% du capital social de la Société. Les Actions du Fondateur peuvent être divisées en différentes Sous-Classes, sur décision de l'AGE
Commandité	MC GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 14-16 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ou son successeur autorisé ou cessionnaire dans la mesure où il agit comme actionnaire commandité de la Société
Actions du Commandité	les actions émises par la Société et souscrites par le Commandité lui conférant le droit de gérer la Société
Commanditaires HarbourVest	HarbourVest Partners IX – Buyout Fund L.P., HarbourVest Partners IX – Credit Opportunities Fund L.P., HarbourVest Partners IX – Venture Fund L.P., Dover Street VIII L.P., Dover Street 2011 Overflow Fund L.P. and Meranti Fund L.P., chacun étant un Commanditaire géré ou conseillé par HarbourVest Partners L.P. ou, selon le cas, tout gestionnaire ou conseiller succédant à HarbourVest Partners L.P., ainsi que leurs cessionnaires et ayants droit ; étant admis qu'un Commanditaire HarbourVest doit uniquement souscrire aux Actions de Commanditaires HV
Actions de Commanditaires HV	les Actions émises à tout moment par la Société et souscrites par les Commanditaires HarbourVest. Les Actions de Commanditaires HV peuvent être divisées en différentes Sous-Classes, sur décision de l'AGE

Intérêt	L'intérêt d'un Actionnaire dans la Société incluant ses Actions, son Affectation SPERA, ses Instruments de Dette et son Engagement ainsi que tous les autres droits qu'il détient dans la Société, y compris ses droits de vote et d'inspection des livres et registres de la Société
Investissement	un investissement acquis par la Société incluant mais sans s'y limiter les actions, obligations non garanties, emprunts obligataires convertibles, options, bons de souscription ou autres sûretés et prêts (garantis ou non) faits envers une quelconque personne morale ou autre entité et les intérêts, participations ou engagements dans une société en commandite ou autre fonds de placement collectif, mais à l'exclusion des montants placés en vertu des stipulations d'un quelconque Pacte d'Actionnaires
la Loi	la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée
Commanditaire	le Fondateur en sa qualité de commanditaire, un Commanditaire HarbourVest, et tout Suppléant Commanditaire qui acquiert les droits et en assume les obligations en succession d'un Commanditaire (pour autant que cette personne ou ce Suppléant Commanditaire reste un commanditaire de la Société)
AGO	l'assemblée générale ordinaire des Actionnaires. La décision à prendre lors d'une telle assemblée doit être approuvée par des Actionnaires (présents en personne ou par procuration) représentant au moins 50% du capital social de la Société, incluant le vote favorable du Commandité, sous réserve toujours des dispositions alors applicables de la Loi et de tout Pacte d'Actionnaires
Société de Portefeuille	toute personne morale, association, société de personnes ou autre fonds d'investissement collectif ou autre entité ou personne quel que soit son lieu d'établissement, de constitution ou de résidence, dans ou à l'égard duquel la Société détient des Investissements
Action	Les Actions du Commandité, les Actions du Fondateur et les Actions de Commanditaires HV
Actionnaire	le Commandité, le Fondateur et/ou un des Commanditaires, selon ce que le contexte exige
Pacte d'Actionnaires	tout pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu à tout moment par les Actionnaires
Affectation SPERA	Tout montant contribué par un Actionnaire à la Société et qui ne sera pas rémunéré par l'émission de titres mais qui sera affecté à la ligne 115 des comptes de la Société intitulée «Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres», telle que mentionnée dans le « Règlement grand-ducal du 10 juin 2009 déterminant la teneur et la présentation d'un plan comptable normalisé ». Toute Affectation SPERA soit (i) demeurera attachée aux Actions, et éventuellement à toute Sous-Classe, détenues par l'Actionnaire en question, lequel aura un droit exclusif sur celle-ci, ou (ii) constituera un poste comptable indépendant de la Société, dont le but est de financer la contribution du Commandité ainsi que les frais et dépenses de la Société, tel que déterminé par le Commandité conformément à tout Pacte d'Actionnaires
Sous-Classe	Les Sous-Classes dans lesquelles les Actions du Fondateur et/ou les Actions de Commanditaires HV, qu'elles soient émises à la présente date ou dans le futur, peuvent être divisées, chacune d'entre elles devant être liée par une décision de l'AGO à un portefeuille distinct d'actifs acquis par la Société dans le cadre de tout Investissement concerné de la Société, comprenant tous les actifs acquis dans le cadre de cet Investissement ou qui en dérivent directement ou indirectement, ainsi que tous les passifs qui en dérivent directement ou indirectement. Les ressources relatives à l'émission de chaque Sous- Classe devront être exclusivement investies dans cet Investissement spécifique, et la portion des revenus en dérivant directement ou indirectement conformément à tout Pacte d'Actionnaires devra être exclusivement réservée à cette Sous-Classe, sans préjudice de stipulations contraires d'un quelconque Pacte d'Actionnaires
Suppléant Commanditaire	désigne une personne admise conformément aux dispositions de l'article 10 comme Commanditaire en tant que successeur de tout, ou partie, des droits et obligations d'un Commanditaire à l'égard d'un tel Intérêt de ce Commanditaire

Titre II. Raison sociale, Objet, Durée, Siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société en commandite par actions dont la raison sociale est M Club S.C.A., laquelle est régie par les lois applicables à une telle entité, et en particulier par la Loi ainsi que par les Statuts et par tout Pacte d'Actionnaires.

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au

développement et au contrôle de toute entreprise. Elle pourra également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement. La Société peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple ses Actionnaires ou filiales).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, y compris par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé ou public, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Nonobstant toute stipulation contraire à ce qui précède, l'objet de la Société sera réalisé conformément aux stipulations de tout Pacte d'Actionnaires et conformément à la Loi.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée de cinq (5) ans à compter de sa date de constitution (le Terme). La Société peut être dissoute avant son Terme sous réserve des stipulations de tout Pacte d'Actionnaires.

Le Terme de la Société peut être prolongé jusqu'à deux (2) périodes consécutives d'un (1) an, sous réserve des stipulations de tout Pacte d'Actionnaires. Une telle décision de prolonger le Terme de la Société sera adoptée par une AGE.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune par décision du Commandité, ou par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre III. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à soixante mille Euro et un centime (EUR 60.000,01) représenté par:

- cinq millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (5.399.900) Actions de Commanditaires HV de Sous-Classe A, toutes d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, entièrement libérées;
- six cent mille cent (600.100) Actions du Fondateur de Sous-Classe A, toutes d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, entièrement libérées; et
- une (1) Action du Commandité, d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01), entièrement libérée.

Le capital autorisé, à l'exclusion du capital souscrit, est fixé à six millions d'Euro (EUR 6.000.000,00) représenté par six cent millions (600.000.000) d'Actions de Commanditaires HV de Sous-Classe A, devant être émises sur décision du Commandité, sous réserve toujours d'un quelconque Pacte d'Actionnaires, qui seront dotées des mêmes droits et obligations que les Actions de Commanditaires HV de Sous-Classe A existantes, à l'exception de dispositions spécifiques des Statuts et de tout Pacte d'Actionnaires.

Le Commandité est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de l'acte notarié constatant la modification des Statuts, à augmenter à tout moment le capital social souscrit par le montant du capital social autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et les Actions de Commanditaires HV de Sous-Classe A HV émises avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire conformément à la Loi et à tout Pacte d'Actionnaires. Le Commandité est spécifiquement autorisé à procéder à l'émission de telles actions autorisées sans réserver aux Actionnaires alors existants un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre.

Art. 6. La Société peut acquérir ses propres Actions, sous réserve toujours des dispositions de la Loi et à condition notamment que l'autorisation d'acquérir les Actions soit donnée par une AGE, laquelle détermine les termes et conditions de l'acquisition envisagée et, en particulier, le nombre maximal d'Actions à acquérir, la durée de la période pour laquelle l'autorisation est accordée et qui ne peut excéder cinq ans et, dans le cas d'une acquisition à titre onéreux, les contre-valeurs minimales et maximales.

Les Actions sont et devront rester nominatives.

Art. 7. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'AGE.

Art. 8. Envers la Société, les Actions sont indivisibles, vu qu'un seul propriétaire par Action est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une Action, la Société peut suspendre les droits attachés à cette Action jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné à la Société.

Art. 9. Toujours sous réserve des stipulations de tout Pacte d'Actionnaires, le Commandité ne peut vendre, céder, transférer, échanger, nantir, gager ou autrement disposer de tout ou partie de ses droits et obligations en tant que commandité, ou démissionner volontairement de son poste de Commandité, sans l'autorisation des Commanditaires, sauf à ce que le Commandité cède ses droits et obligations dans la Société à un Affilié (et cet Affilié deviendra alors, lors de cette cession, le Commandité) sans demander une telle autorisation et peut, lors dudit transfert de ses droits et obligations dans la Société ou par la suite, démissionner de son poste de commandité, à condition qu'en cas d'une telle cession par le Commandité de ces droits et obligations à un Affilié, cette cession soit réalisée aux conditions où, dans l'éventualité où l'Affilié en question cesse ensuite d'être un Affilié, lesdits droits et obligations soient immédiatement re-transférés au Commandité et le Commandité s'assurera que, dans un tel cas, ces conditions soient respectées.

Art. 10. Toujours sous réserve des stipulations de tout Pacte d'Actionnaires, aucun(e) vente, cession, transfert, échange, nantissement, grèvement ou autre acte de disposition (y compris la concession d'une participation) (le Transfert) d'un Intérêt, direct(e) ou indirect(e), volontaire ou involontaire (y compris, sans s'y limiter, à un Affilié ou par effet de la loi) ne sera valide ou ne prendra effet sauf:

A. avec l'autorisation écrite préalable du Commandité, laquelle pouvant être donnée ou refusée à son entière et absolue discrétion pour tout motif, à condition toutefois que si un quelconque Commanditaire souhaite transférer tous ses Intérêts à:

- un quelconque Affilié dudit Commanditaire; ou
 - dans le cas d'un fiduciaire, à une fiducie ou à un fiduciaire qui lui succède;
- le Commandité ne refusera pas son autorisation à un tel Transfert; et

B. si aucune des conditions suivantes ne s'applique:

- un tel Transfert constituerait une violation du droit applicable en vertu de la Loi ou en vertu de toute loi, y compris les lois sur les valeurs mobilières Fédérales ou d'État des États-Unis (United States Federal or State securities laws), ou toute stipulation ou condition d'un quelconque Pacte d'Actionnaires;

- en conséquence d'un tel Transfert, la Société serait dans l'obligation de s'enregistrer en tant que société d'investissement en vertu de la Loi sur les Sociétés d'Investissement des États-Unis de 1940 (United States Investment Company Act of 1940), dans sa version amendée;

- un tel Transfert aurait pour conséquence que les actifs de la Société, le cas échéant, soient traités comme des «actifs du régime» ("plan assets") en vertu de l'ERISA;

- un tel Transfert exigerait que lesdits Intérêts soient sous-divisés en vue de leur revente en des unités inférieures au coût de revient unitaire, par rapport à leur prix de vente initial, inférieures à l'équivalent en Euro de 100 000,00 USD à la date dudit Transfert;

- un tel Transfert constituerait une transaction réalisée sur un «marché des valeurs mobilières établi» ("established securities market") au sens des Réglementations du Trésor des États-Unis (United States Treasury Regulations) promulguées en vertu de l'Article 7704 du Code ou obligerait de toute autre manière la Société à être une «société de personnes cotée en bourse» ("publicly traded partnership") au sens de l'Article 7704 du Code, ou entraînerait la présence de plus de 100 Partenaires ("Partners" comme déterminé en vertu des Réglementations du Trésor promulguées en vertu de l'Article 7704 du Code); et

Le Transfert de tout Intérêt dans la Société n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Aucun transfert d'Intérêt en violation du présent article ne sera valide ou effectif, et la Société ne reconnaîtra pas ce dernier.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un des Actionnaires.

Titre IV. Gestion

Art. 12. La Société est gérée par le Commandité.

Toujours sous réserve des stipulations de tout Pacte d'Actionnaires, le Commandité peut uniquement être révoqué par une décision de l'AGE (afin de dissiper tout doute, une telle décision de révoquer le Commandité ne doit pas être soumis à l'approbation du Commandité).

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Commandité d'agir en qualité de Commandité de la Société, la Société ne sera pas dissoute et liquidée automatiquement, afin d'exécuter les actes de gestions simples et urgents, jusqu'à la tenue d'une AGE que ledit administrateur convoquera dans les quinze (15) jours suivant sa nomination. Lors d'une telle assemblée, les Actionnaires peuvent nommer un commandité remplaçant. À défaut d'une telle nomination, la Société sera dissoute et liquidée.

Afin de dissiper tout doute, une telle nomination d'un commandité remplaçant ne sera pas soumise à l'approbation du Commandité.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le Commandité a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes des présents Statuts.

Toujours sous réserve des stipulations de tout Pacte d'Actionnaires, tous les pouvoirs n'étant pas expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires relèveront de la compétence du Commandité.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Commandité, représenté par des représentants dûment nommés ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Commandité.

Le Commandité a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi les membres de son propre organe de gestion ou non, actionnaires de la Société ou non.

Art. 14. Le Commandité est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent pas être couvertes par les actifs de la Société.

Les Commanditaires s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits de Commanditaires lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le Commandité ou un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir du Commandité auraient un intérêt dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme.

Nonobstant toute stipulation contraire à ce qui précède, la gestion de la Société sera réalisée conformément aux stipulations de tout Pacte d'Actionnaires et conformément à la Loi.

Titre V. Assemblée générale des actionnaires

Art. 15. L'assemblée générale des Actionnaires représente tous les Actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs d'ordonner, de faire ou de ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf disposition contraire dans les Statuts et toujours sous réserve des dispositions de tout Pacte d'Actionnaires, aucune résolution ne sera valablement adoptée à moins qu'elle ne soit approuvée par le Commandité.

Les Assemblées générales des Actionnaires seront convoquées en vertu d'une notification remise par le Commandité établissant l'ordre du jour et envoyée au moins vingt-et-un (21) jours avant l'assemblée à chaque Actionnaire à l'adresse de l'Actionnaire enregistrée dans le registre des Actions nominatives.

L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra le deuxième lundi du mois de juin à 10h00 CET au siège social de la Société ou en tout autre lieu spécifié dans la convocation de la réunion.

Si un tel jour est un jour férié légal ou bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées des Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les convocations.

Tout Actionnaire peut participer par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) tout Actionnaire participant à l'assemblée peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'assemblée est retransmise en direct. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à l'assemblée.

Les articles ne peuvent être modifiés que par une AGE.

Titre VI. Réviseur d'entreprises

Art. 16. La Société est surveillée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, nommés par le Commandité.

Titre VII. Exercice comptable, Affectation des bénéfices

Art. 17. L'exercice social de la Société débute le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Commandité, qui prépare aussi un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout Actionnaire peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Toujours sous réserve des stipulations de tout Pacte d'Actionnaires, des acomptes sur dividende peuvent être distribués en observant les conditions de la Loi.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux Actionnaires conformément aux stipulations de tout Pacte d'Actionnaires.

Titre VIII. Dissolution, Liquidation

Art. 20. La Société peut être dissoute par une résolution de l'AGE. La liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par les Actionnaires qui préciseront leurs pouvoirs et fixera leurs émoluments.

À la liquidation de la Société, toute distribution aux Actionnaires sera faite conformément à l'Article 19, et toujours sous réserve des stipulations de tout Pacte d'Actionnaires et conformément à la Loi.

Titre IX. Dispositions générales

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi et à tout Pacte d'Actionnaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille sept cents euros (EUR 1.700.-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch/Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des personnes comparantes, connus du notaire par leur nom et prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 avril 2014. Relation: EAC/2014/5416. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014065143/886.

(140075552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

Vidinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 65.861.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014063796/10.

(140073878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

Vopium S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 141.459.

Nous dénonçons le siège social de la société anonyme VOPIUM S.A. 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg immatriculée au R.C.S. sous le numéro B141459 avec effet au 31 octobre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2014.

Pour la société

ABAX Trust

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2014063798/13.

(140074289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

Euroclear Re, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 104.425.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire qui s'est tenu au siège social de la société au Luxembourg, le 30 avril 2014 à 10:00.

L'Assemblée Générale a décidé de ré-élire comme membres du Conseil d'Administration Messieurs:

- Marc Antoine Autheman, domicilié en France, Rue des Coutures 38, F-51100 Reims;

- Jacques Loesch, 35 Avenue J F Kennedy, L-1855 Luxembourg

et d'élire Messieurs

- Koenraad Geebels, Baarermatte, CH-6340 Baar, Suisse;

- Danilo Giuliani, 74 rue de Merl, L-2146 Luxembourg

en remplacement de Messieurs Tsutomu Hattori et Toru Horie.

Leur mandat viendra à expiration lors de l'assemblée annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

L'Assemblée Générale a décidé de ré-élire PricewaterhouseCoopers S.à.r.l, 400 Route d'Esch, L-1014 Luxembourg, comme Commissaire aux Comptes dont le mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Euroclear Re

Jane Sidnell

Référence de publication: 2014064960/23.

(140075795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

TS 33 Lux FinanceCo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 186.041.

—
In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of April.

Before Us, Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the joint stock company (société anonyme) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the name "TS 33 Lux FinanceCo S.A." (hereinafter, the Company), with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 186041, established pursuant to a deed of the undersigned notary dated April 3, 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was opened at 1.00 p.m. by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, with professional address at Luxembourg, being in the chair.

The chairman appointed as secretary Ms Rachida MARTINOT, employee, with professional address at Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Monique DRAUTH, employee, with professional address at Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the sole shareholder is represented by virtue of one (1) proxy given under private seal on April 24, 2014, and the number of its shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Company, presently set at twenty-eight thousand British Pounds (GBP 28.000,-) are represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Conversion of the Company's functional currency from British Pound to Euro based on the exchange rate of GBP 1,- for EUR 1,206142857.

2. Subsequent conversion of the share capital of the Company from twenty-eight thousand British Pounds (GBP 28.000,-) to thirty-three thousand seven hundred seventy-two Euro (EUR 33.772,-) represented by twenty-eight thousand (28.000) shares, all with a nominal value of one Euro and twenty Euro Cents (EUR 1,20) each, based on the exchange

rate of GBP 1,- for EUR 1,206142857, taking into account that the remaining amount of one hundred seventy-two Euro (EUR 172,-) (as a result of the difference between the nominal value of shares before and after conversion) shall be allocated to the legal reserve account of the Company.

3. Increase of the Company's share capital by an amount of nine hundred six thousand thirty-nine Euro (EUR 906.039,-) in order to raise it from its present amount of thirty-three thousand seven hundred seventy-two Euro (EUR 33.772,-) to nine hundred thirty-nine thousand eight hundred eleven Euro (EUR 939.811,-) by the creation and issuance of seven hundred fifty-five thousand thirty-two (755.032) new shares with a nominal value of one Euro and twenty Euro Cents (EUR 1,20) (the New Shares), taking into account that the remaining sixty Euro Cents (EUR 0,60) shall be allocated to the legal reserve account of the Company.

4. Subscription by Tishman Speyer 33 Holborn S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, a share capital of two hundred forty thousand one hundred sixty-five Euro (EUR 240.165,-) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 181692, and full payment of seven hundred fifty-five thousand thirty (755.030) New Shares up at their nominal value of one Euro and twenty Euro Cents (EUR 1,20) each, having an aggregate value of nine hundred six thousand thirty-six Euro (EUR 906.036,-), by contribution in cash in the amount of nine hundred six thousand thirty-six thousand Euro and sixty Euro Cents (EUR 906.036,60). Allocation of the excess amount of sixty Euro Cents (EUR 0,60) to the legal reserve account of the Company.

5. Subscription by PFA Pension, Forsikringsaktieselskab, a pension company incorporated in Denmark with company number 13 59 43 76 whose registered office is at Sundkrogsgade 42100 København, Denmark, and full payment of one (1) New Share, by contribution in cash in the amount of one Euro twenty Euro Cents (EUR 1,20).

6. Subscription by Nard Sunn Investment Ltd, a limited company established and existing under the laws of the British Virgin Islands, whose registered office is at 3rd Floor, Omar Hodge Building, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands with registered number 1685623, and full payment of one (1) New Share, by contribution in cash in the amount of one Euro twenty Euro Cents (EUR 1,20).

7. Subsequent restatement of the Company's bylaws.

8. Acknowledgment of the resignation with immediate effect the following persons from their position of directors of the Company and granting of discharge for the exercise of their mandate until the date of the present deed:

Category A Directors:

- Ms. Joséphine Andonissamy, Company Director, born on February 27, 1973 in Pondichery, India, with professional address at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Pascal Brayeur, Director, born on December 10, 1979 in Liège, Belgium, with professional address at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;

- Mr. Gysbert Van Reenen Muller, Associate Director - Fund Accounting, born on July 28, 1981 in Vredendal, South Africa, with professional address at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

- Mr. Joao Antonio Carocha Rolo, Fund Controller, born on May 26, 1975 in Cascais, Portugal, with professional address at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Category B Directors:

- Mr. Michael Philip Maurice Spies, Senior Managing Director, born on September 4, 1957 in Boston, Massachusetts, United States of America, with professional address at 61 Aldwych, WC2B 4AE, London, United Kingdom;

- Mr. Florian Reiff, Managing Director, born on October 27, 1970 in Stuttgart, Germany, with professional address at Taunustor 2 (Japan-Center), Frankfurt am Main, D-60311, Germany;

- Mr. Michael B. Benner, Senior Manager, born on May 11, 1955 in Maryland, United States of America, with professional address at 45, Rockefeller Plaza, NY-10111, New York, United States of America.

9. In compliance with article 14 of the Company's bylaws, acknowledgment that Tishman Speyer 33 Holborn S.à r.l., prenamed, has proposed the six (6) following candidates for election as directors:

- Ms. Joséphine Andonissamy, prenamed;

- Mr. Pascal Brayeur, prenamed;

- Mr. Gysbert Van Reenen Muller, prenamed;

- Mr. Joao Antonio Carocha rolo, prenamed;

- Mr. Florian Reiff, prenamed; and

- Mr. Julien Peters, with professional address at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

10. Renoucement by PFA Pension, Forsikringsaktieselskab and Nard Sunn Investment Ltd, both prenamed, to propose each a director for election.

11. Appointment with immediate effect of the following persons as directors of the Company for a period of six (6) years:

- Ms. Joséphine Andonissamy, prenamed;
- Mr. Pascal Brayeur, prenamed; and
- Mr. Gysbert Van Reenen Muller, prenamed.

12. Acknowledgment that following the above dismissals and appointments, the board of directors of the Company will thus be composed as follows:

- Ms. Joséphine Andonissamy, prenamed;
- Mr. Pascal Brayeur, prenamed; and
- Mr. Gysbert Van Reenen Muller, prenamed.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to convert the Company's functional currency from British Pound to Euro based on the exchange rate of GBP 1,- for EUR 1,206142857.

Second resolution

Pursuant to the above conversion, the sole shareholder resolves to convert the share capital of the Company from twenty-eight thousand British Pounds (GBP 28.000,-) to thirty-three thousand seven hundred seventy-two Euro (EUR 33.772,-) represented by twenty-eight thousand (28.000) shares, all with a nominal value of one Euro and twenty Euro Cents (EUR 1,20) each, based on the exchange rate of GBP 1,- for EUR 1,206142857, taking into account that the remaining one hundred seventy-two Euro (EUR 172,-) (as a result of the difference between the nominal value of shares before and after conversion) shall be allocated to the legal reserve account of the Company.

Third resolution

The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of nine hundred six thousand thirty-nine Euro (EUR 906.039,-), in order to raise it from its present amount of thirty-three thousand seven hundred seventy-two Euro (EUR 33.772,-) to nine hundred thirty-nine thousand eight hundred eleven Euro (EUR 939.811,-) by the creation and issuance of seven hundred fifty-five thousand thirty-two (755.032) new shares with a nominal value of one Euro and twenty Euro Cents (EUR 1,20) (the New Shares), taking into account that the remaining sixty Euro Cents (EUR 0,60) shall be allocated to the legal reserve account of the Company.

Intervention - Subscriptions - Payments

Tishman Speyer 33 Holborn S.à r.l., prenamed, represented by Mr Mustafa NEZAR , prenamed, by virtue of a (1) proxy given under private seal on April 24, 2014, resolves to subscribe to seven hundred fifty-five thousand thirty (755.030) New Shares, and to fully pay them up at their nominal value of one Euro and twenty Euro Cents (EUR 1,20) each, having an aggregate value of nine hundred six thousand thirty-six Euro (EUR 906.036,-), by contribution in cash in the amount nine hundred six thousand thirty-six thousand Euro and sixty Euro Cents (EUR 906.036,60). The excess payment of sixty Euro Cents (EUR 0,60) paid by Tishman Speyer 33 Holborn S.à r.l., prenamed, is allocated to the legal reserve of the Company.

Thereupon intervened:

PFA Pension, Forsikringsaktieselskab, a pension company incorporated in Denmark with company number 13 59 43 76 whose registered office is at Sundkrogsgade 42100 København, Denmark, and

Nard Sunn Investment Ltd, a limited company established and existing under the laws of the British Virgin Islands, whose registered office is at 3rd Floor, Omar Hodge Building, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands with registered number 1685623,

here represented by Mr Mustafa NEZAR, prenamed, by virtue of two (2) proxies given under private seal.

The said proxies, signed ne varietur by the proxy holder of the persons appearing, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

PFA Pension, Forsikringsaktieselskab, prenamed, resolves to subscribe to one (1) New Share, and to fully pay it, by contribution in cash in the amount of one Euro and twenty Euro Cents (EUR 1,20).

Nard Sunn Investment Ltd, prenamed, resolves to subscribe to one (1) New Share, and to fully pay it, by contribution in cash in the amount of one Euro and twenty Euro Cents (EUR 1,20).

The total amount of nine hundred six thousand thirty-nine Euro (EUR 906.039,-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

The shareholders resolve unanimously to restate in their entirety the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth be worded as follows:

Title I. Denomination, Object, Duration, Registered office

Art. 1. There exists a joint stock company under the name of TS 33 Lux FinanceCo S.A., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of incorporation (hereinafter, the Articles) and by any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between the Company's shareholders.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may act as financial company and may borrow in any form including by way of public offer or any other form of listing. It may issue by way of private or public placement, notes, securities, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other entities. The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, derivatives, hedging agreements and similar transactions. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other entities it deems fit. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

Art. 3. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the board of directors, respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. The subscribed share capital of the Company is set at nine hundred thirty-nine thousand eight hundred eleven Euro (EUR 939.811,-) represented by seven hundred eighty-three thousand thirty-two (783.032) shares, with a nominal value of one Euro and twenty Euro Cents (EUR 1,20) each, all of which are fully paid up.

The shares may be registered or bearer shares at the option of the shareholders.

Bearer shares shall be signed by the sole director or, in case of plurality of directors, by three (3) directors. The signature may be handwritten, in facsimile or affixed by means of a stamp. The signature may also be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors, but in such case, it must be handwritten.

The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the certificate.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two (2) or more shares.

The owner of shares in bearer form may, at any time, request that they are converted, at his expense, into shares or securities in registered form.

Subject to any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between the Company's shareholders, the shares are freely transferable.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Title III. General meeting of shareholders

Art. 6. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all operations

of the Company. Where the Company has a sole shareholder, such shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held on the second Wednesday of the month of April of each year at 11.00 a.m. CET at the registered office of the Company or at any other location specified in the notice of meeting.

If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the judgment of the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

Art. 8. Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing (i) the identification of the shareholders, (ii) all the shareholders taking part in the meeting to hear one another, (iii) the meeting to be held live. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 9. The shareholders' meeting shall be held upon notice by the board of directors or, by the auditor.

They must convene such a meeting within a month if a shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company demand so, provided they make a written demand and expose the agenda.

A shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company may add discussion points to the agenda, provided that they make a written demand no later than five (5) days prior to the meeting.

Notification letters for each shareholders meeting shall mention the agenda of the meeting.

Provided that all shares are registered, notifications may be addressed individually to each shareholder by means of a registered letter.

Art. 10. Each share entitles its holder to one vote.

Resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting, except as otherwise required by Law or by these Articles and subject to any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between the Company's shareholders.

Art. 11. Subject to any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between the Company's shareholders, any resolutions aiming to amend the Articles shall require the holding of an extraordinary general meeting that only validly deliberates if one half of the capital is present or represented and provided that the agenda includes the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles and the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the number of shares present or represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds (2/3) of the votes expressed.

Art. 12. The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all shareholders and bondholders.

Art. 13. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person, shareholder or not, as his proxy, in writing, whether in original, by telefax or e-mail (provided that the electronic signature is in conformity with the then relevant applicable laws in the Grand-Duchy of Luxembourg).

If all shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and declare themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Prior to any debates, the shareholders elect amongst them a chairman for the meeting of the shareholders, who will then proceed to the nomination of a secretary, who may be shareholder or not. The shareholders will appoint the scrutineer, who may be shareholder or not.

The minutes of the meetings of the shareholders are signed by the chairman, the secretary and the scrutineer, and by any shareholder willing to.

Title IV. Management

Art. 14. Subject to any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between the Company's shareholders, the Company is managed by a board of directors composed of at least three (3) members and up to five (5), either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six (6) years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 15. The board of directors may elect from among its members a chairman.

The board of directors is convened in Luxembourg upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two (2) directors so request.

Subject to any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between the Company's shareholders, written notice of any meeting of the board of directors will be given to all directors, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least five (5) business days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the directors are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of directors.

A director may be represented by another member of the board of directors, and a member of the board of directors may represent several directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions taken by the board of director shall require a simple majority of the directors.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings. Such resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the directors.

Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing (i) the identification of the directors, (ii) all the directors taking part in the meeting to hear one another, (iii) the meeting to be held live. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 16. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the Company.

All powers not expressly reserved by Law, or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

Subject to any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between the Company's shareholders, the board of directors may pay interim dividends to the shareholders in compliance with the Law and any other relevant legal requirements.

Art. 17. The Company will be bound in any circumstances by the joint signatures of any three (3) directors.

Art. 18. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 19. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title V. Audit

Art. 20. The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six (6) years.

Title VI. Accounting year, Allocation of profits

Art. 21. The accounting year of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 22. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

Subject to any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between the Company's shareholders, the balance of the net profit is at the disposal of the general meeting and may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Title VII. Dissolution, Liquidation

Art. 23. The Company may be dissolved by a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, individuals or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. General provision

Art. 24. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Fifth resolution

The shareholders resolve to acknowledge the resignation of the following persons with immediate effect from their position of directors of the Company and grant them full discharge for the exercise of their mandate until the date of the present deed:

Category A Directors:

- Ms. Joséphine Andonissamy, prenamed;
- Mr. Pascal Brayeur, prenamed;
- Mr. Gysbert Van Reenen Muller, prenamed;
- Mr. Joao Antonio Carocha Rolo, prenamed.

Category B Directors:

- Mr. Michael Philip Maurice Spies, prenamed;
- Mr. Florian Reiff, prenamed;
- Mr. Michael B. Benner, prenamed.

Sixth resolution

In compliance with article 14 of the Company's bylaws, the shareholders acknowledge that Tishman Speyer 33 Holborn S.à r.l., prenamed, has proposed the six (6) following candidates for election as directors:

- Ms. Joséphine Andonissamy, prenamed;
- Mr. Pascal Brayeur, prenamed;
- Mr. Gysbert Van Reenen Muller, prenamed;
- Mr. Joao Antonio Carocha rolo, prenamed;
- Mr. Florian Reiff, prenamed; and
- Mr. Julien Peters, with professional address at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

PFA Pension, Forsikringsaktieselskab and Nard Sunn Investment Ltd, both prenamed resolve to renounce to propose each director for election.

Seventh resolution

The shareholders resolve to appoint the following persons with immediate effect as directors of the Company for a period of six (6) years:

- Ms. Joséphine Andonissamy, prenamed;
- Mr. Pascal Brayeur, prenamed; and
- Mr. Gysbert Van Reenen Muller, prenamed.

Eighth resolution

The shareholders resolve to acknowledge that following the above dismissal and appointment, the board of directors of the Company is thus be composed as follows:

- Ms. Joséphine Andonissamy, prenamed;
- Mr. Pascal Brayeur, prenamed; and
- Mr. Gysbert Van Reenen Muller, prenamed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated approximately at two thousand three hundred Euro (EUR 2,300.-).

Nothing else being in the Agenda, the Meeting was closed at 1.15 p.m..

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the members of the board and to the proxyholder of the appearing parties, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq avril.

Par-devant Nous, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «TS 33 Lux FinanceCo S.A.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186041, constituée par acte du notaire soussigné, en date du 3 avril 2014, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte à 13.00 heures sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Rachida MARTINOT, salariée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Monique DRAUTH, salariée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que l'actionnaire unique est représenté, en vertu d'une (1) procuration donnée sous-seing privé le 24 avril 2014, et le nombre d'actions détenues est renseigné sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que la procuration, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il apparaît de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social de la Société actuellement fixé à vingt-huit mille Livres Sterling (GBP 28.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1. Conversion de la monnaie fonctionnelle de la Société de Livre Sterling en Euro sur la base du taux de change de GBP 1,- pour EUR 1,20614857.

2. Subséquente conversion du capital social de la Société de vingt-huit mille Livres Sterling (GBP 28.000,-) en un montant équivalent de trente-trois mille sept cent soixante-douze Euros (EUR 33.772,-) représenté par vingt-huit mille (28.000) actions, toutes d'une valeur nominale d'un Euro et vingt centimes d'Euro (EUR 1,20) chacune, sur la base du taux de change de GBP 1,- pour EUR 1,20614857, en prenant en compte que les cent soixante-douze Euros (EUR 172,-) restants (résultant d'une différence entre la valeur nominale des actions avant et après conversion) doivent être alloués au compte de réserve légale de la Société.

3. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de neuf cent six mille trente-neuf Euro (EUR 906.039,-) pour le porter de son montant actuel de trente-trois mille sept cent soixante-douze Euros (EUR 33.772,-) à neuf cent trente-neuf mille huit cent onze Euros (EUR 939.811,-) par la création et l'émission de sept cent cinquante-cinq mille trente-deux (755.032) nouvelles parts sociales, toutes d'une valeur nominale d'un Euro et vingt centimes d'Euro (EUR 1,20) (les Nouvelles Parts), en prenant en compte que les soixante centimes d'Euro (EUR 0,60) restants doivent être alloués au compte de réserve légale de la Société.

4. Souscription par Tishman Speyer 33 Holborn S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, un capital social de deux cent quarante mille cent soixante-cinq Euro (EUR 240.165,-) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181692, et libération intégrale de sept cent cinquante-cinq mille trente (755.030) Nouvelles Parts à leur valeur nominale d'un Euro et vingt centimes d'Euro (EUR 1,20) chacune, pour un montant total de neuf cent soixante mille trente-six Euros (EUR 906.036,-), par apport en numéraire d'un montant de neuf cent soixante mille trente-six Euros et soixante centimes d'Euro (EUR 906.036,60). Allocation de l'excédent apporté d'un montant de soixante centimes d'Euro (EUR 0,60) à la réserve légale de la Société.

5. Souscription par PFA Pension, Forsikringsaktieselskab, un fonds de pension établie au Danemark, ayant son siège social au Sundkrogsgade 42100 København, Danemark et enregistrée auprès du registre de commerce du Danemark sous le numéro 13 59 43 76, et libération intégrale d'une (1) Nouvelle Part par apport en numéraire du montant d'un Euro et vingt centimes d'Euro (EUR 1,20).

6. Souscription par Nard Sunn Investment Ltd, une société à responsabilité limitée établie au Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au 3^{ème} étage, Omar Hodge Building, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques et enregistrée auprès du registre de commerce des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1685623, et libération intégrale d'une (1) Nouvelle Part par apport en numéraire du montant d'un Euro et vingt centimes d'Euro (EUR 1,20).

7. Refonte subséquente des statuts de la Société.

8. Reconnaissance de la démission avec effet immédiat des personnes suivantes de leurs fonctions d'administrateur de la Société et décharge pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à la date des présentes:

Administrateur de Catégorie A:

- Mme Joséphine Andonissamy, Company Director, née le 27 février 1973 à Pondichéry, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;

- M. Pascal Brayeur, Director, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Gysbert Van Reenen Muller, Associate Director - Fund Accounting, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Joao Antonio Carocha Rolo, Fund Controller, né le 26 mai 1975 à Cascais, Portugal, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Administrateur de Catégorie B:

- M. Michael Philip Maurice Spies, Senior Managing Director, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 61 Aldwych, Londres WC2B 4AE, Royaume-Uni;

- M. Florian Reiff, Managing Director, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à Taunustor 2 (Japon-Centre), Frankfurt am Main, D-60311, Allemagne;

- M. Michael B. Benner, Senior Manager, né le 11 mai 1955 dans l'Etat du Maryland, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle à 45, Rockefeller Plaza, NY-10111, New York, Etats-Unis d'Amérique.

9. En conformité avec l'article 14 des statuts de la Société, reconnaissance que Tishman Speyer 33 Holborn S.à r.l., prénommée a proposé les six (6) candidats suivants pour nomination en tant qu'administrateurs:

- Mme Joséphine Andonissamy, prénommée;

- M. Pascal Brayeur, prénommée;

- M. Gysbert Van Reenen Muller, prénommée;

- M. Joao Antonio Carocha rolo, prénommée;

- M. Florian Reiff, prénommée; et

- M. Julien Peters, ayant son adresse professionnelle au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

10. Renonciation par PFA Pension, Forsikringsaktieselskab et Nard Sunn Investment Ltd, tous deux prénommés, à nommer chacun un administrateur pour nomination.

11. Nomination avec effet immédiat des personnes suivantes en tant qu'administrateur de la Société pour une durée de six (6) ans:

- Mme Joséphine Andonissamy, prénommée;

- M. Pascal Brayeur, prénommée; et

- M. Gysbert Van Reenen Muller, prénommée.

12. Suite aux démissions et nominations, reconnaissance que le conseil d'administration de la Société se composera comme suit:

- Mme Joséphine Andonissamy, prénommée;

- M. Pascal Brayeur, prénommée; et

- M. Gysbert Van Reenen Muller, prénommée.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de convertir la monnaie fonctionnelle de la Société de Livre Sterling en Euro sur la base du taux de change de GBP 1,- pour EUR 1,20614857.

Deuxième résolution

Suite à la conversion, l'actionnaire unique décide de convertir le capital social de la Société de vingt-huit mille Livres Sterling (GBP 28.000,-) en un montant équivalent de trente-trois mille sept cent soixante-douze Euros (EUR 33.772,-) représenté par vingt-huit mille (28.000) actions, toutes d'une valeur nominale d'un Euro et vingt centimes d'Euro (EUR 1,20) chacune, sur la base du taux de change de GBP 1,00 pour EUR 1,20614857, en prenant en compte que les cent

soixante-douze Euros (EUR 172,00) restants (résultant d'une différence entre la valeur nominale des actions avant et après conversion) doivent être alloués au compte de réserve légale de la Société.

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de neuf cent six mille trente-neuf Euros (EUR 906.039,-), pour le porter de son montant actuel de trente-trois mille sept cent soixante-douze Euros (EUR 33.772,-) à neuf cent trente-neuf mille huit cent onze Euros (EUR 939.811,-) par la création et l'émission de sept cent cinquante-cinq mille trente-deux (755.032) nouvelles actions, toutes d'une valeur nominale d'un Euro et vingt centimes d'Euro (EUR 1,20) (les Nouvelles Actions), en prenant en compte que les soixante centimes d'Euro (EUR 0,60) restants doivent être alloués au compte de réserve légale de la Société.

Intervention - Souscription - Libération

Tishman Speyer 33 Holborn S.à r.l., prénommée, ici représentée par Monsieur Mustafa NEZAR, précité, en vertu d'une procurations donnée sous seing privé le 24 avril 2014, décide de souscrire à sept cent cinquante-cinq mille trente (755.030) Nouvelles Actions, et de les libérer intégralement à leur valeur nominale d'un Euro et vingt centimes d'Euro (EUR 1,20) chacune, pour un montant total de neuf cent soixante mille trente-six Euros (EUR 906.036,-), par apport en numéraire d'un montant de neuf cent soixante mille trente-six Euros et soixante centimes d'Euro (EUR 906.036,60). L'excédent d'un montant de soixante centimes d'Euro (EUR 0,60) payé par Tishman Speyer 33 S.à r.l. est alloué au compte de réserve légale de la Société.

Sont intervenues aux présentes:

PFA Pension, Forsikringsaktieselskab, un Fond de pension établie au Danemark, ayant son siège social au Sundkrogsgade 42100 Købehavn, Danemark et enregistrée auprès du registre de commerce du Danemark sous le numéro 13 59 43 76, et

Nard Sunn Investment Ltd, une société à responsabilité limitée établie au Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au 3^{ème} étage, Omar Hodge Building, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques et enregistrée auprès du registre de commerce des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1685623,

ici représentées par Monsieur Mustafa NEZAR, précité, en vertu de deux procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

PFA Pension, Forsikringsaktieselskab, prénommée, décide de souscrire à une (1) Nouvelle Action, et de la libérer intégralement par contribution en numéraire d'un montant d'un Euro et vingt centimes d'Euro (EUR 1,20).

Nard Sunn Investment Ltd, prénommée, décide de souscrire à une (1) Nouvelle Action, et de la libérer intégralement par contribution en numéraire d'un montant d'un Euro et vingt centimes d'Euro (EUR 1,20).

Le montant total de neuf cent six mille trente-neuf Euros (EUR 906.039,-) a été intégralement libéré et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Quatrième résolution

Les actionnaires décident à l'unanimité de refondre les statuts de la Société dans leur intégralité, qui auront désormais la teneur suivante:

Title I^{er} . Dénomination, Objet, Durée, Siège social

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme sous la dénomination de TS 33 Lux FinanceCo S.A. (ci-après la Société), soumises aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (ci-après, la Loi) ainsi qu'aux dispositions des présents statuts (les Statuts) et par tout pacte d'associés qui serait en vigueur entre les actionnaires de la Société le cas échéant.

Art. 2. La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle pourra également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement. La Société peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple ses actionnaires ou filiales).

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société peut agir comme société de financement et emprunter sous quelque forme que ce soit, y inclus par voie d'offre publique ou toute autre forme de cotation. Elle peut procéder, par voie de placement privé ou public, à l'émission d'actions, titres et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. La Société peut accorder des prêts, y compris le produit des emprunts et / ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre entité. La Société peut conclure, signer et délivrer et exécuter des swaps, dérivés, contrats de couverture et opérations assimilées. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre entité qu'elle juge appropriée. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré à toute autre adresse dans la même commune ou dans une autre commune par simple décision du conseil d'administration, respectivement par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à neuf cent trente-neuf mille huit cent onze Euros (EUR 939.811,-) représenté par sept cent quatre-vingt-trois mille trente-deux (783.032) actions d'une valeur nominale d'un Euro et vingt centimes d'Euro (EUR 1,20) chacune, toutes intégralement libérées.

Les actions peuvent être nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

L'action au porteur est signée par l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par trois (3) administrateurs. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe. L'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration, qui dans ce cas, devra être manuscrite.

La cession de l'action au porteur s'opère par la seule tradition du titre.

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux (2) ou plusieurs actions.

Les propriétaires d'actions au porteur peuvent, à toute époque, en demander la conversion, à leur frais, en actions nominatifs.

Sous réserve de tout pacte d'associés qui serait en vigueur entre les actionnaires de la Société le cas échéant, les actions sont librement transmissibles.

Chaque action est indivisible à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un propriétaire pour une action. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une action, la Société peut suspendre les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Titre III. Assemblée des actionnaires

Art. 6. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société a un actionnaire unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mercredi du mois d'avril à 11.00 heures CET au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut se réunir à l'étranger si le conseil d'administration de la Société estime que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 8. Les autres assemblées des actionnaires de la Société sont tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives de chaque assemblée.

Tout actionnaire de la Société peut participer à une assemblée générale des actionnaires de la Société par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée peut entendre les autres participants et leur parler, et (iii) l'assemblée est retransmise en direct. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à l'assemblée.

Art. 9. Une assemblée générale des actionnaires de la Société peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire aux comptes.

Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social le requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires de la Société. Cette demande doit être convoquée par lettre recommandée cinq (5) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale en question.

Les avis de convocation pour chaque assemblée générale doivent contenir l'ordre du jour.

Si toutes les actions sont nominatives, les notifications peuvent être adressées individuellement à chaque actionnaire par lettre recommandée.

Art. 10. Chaque action donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts et sous réserve de tout pacte d'associés qui serait en vigueur entre les actionnaires de la Société le cas échéant.

Art. 11. Sous réserve de tout pacte d'associés qui serait en vigueur entre les actionnaires de la Société le cas échéant, les décisions pour modifier les Statuts de la Société peuvent seulement être adoptées par une assemblée générale des actionnaires de la Société représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée dans les formes prévues par les Statuts et la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente assemblée générale. La seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions pour être valables, doivent réunir les deux tiers (2/3) au moins des voix exprimées.

Art. 12. Le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'unanimité des actionnaires et des obligataires.

Art. 13. Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) une autre personne comme mandataire, actionnaire ou non.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Avant de commencer les délibérations, les actionnaires élisent en leur sein un président de l'assemblée générale. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur.

Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires de la Société seront signés par le président, le secrétaire et le scrutateur et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

Titre IV. Administration

Art. 14. Sous réserve de tout pacte d'associés qui serait en vigueur entre les actionnaires de la Société le cas échéant, la Société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) administrateurs et au maximum cinq (5), actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans, par l'assemblée générale des actionnaires qui peut à tout moment les révoquer.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Art. 15. Le conseil d'administration pourra choisir un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit à Luxembourg sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux (2) administrateurs le demandent.

Sous réserve de tout pacte d'associés qui serait en vigueur entre les actionnaires de la Société le cas échéant, un avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Un administrateur peut en représenter un autre au conseil d'administration, et un administrateur peut représenter plusieurs administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil d'administration doit être prise à la majorité simple des administrateurs.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être docu-

mentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du conseil d'administration.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, et (iii) la réunion est retransmise en direct. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 16. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi, ou par les Statuts, à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

Sous réserve de tout pacte d'associés qui serait en vigueur entre les actionnaires de la Société le cas échéant, le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 17. La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de trois (3) administrateurs.

Art. 18. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs administrateurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 19. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Titre V. Surveillance

Art. 20. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 22. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Sous réserve de tout pacte d'associés qui serait en vigueur entre les actionnaires de la Société le cas échéant, le solde du bénéfice net à la disposition de l'assemblée générale et peut être distribué à l'actionnaire unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 23. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Disposition générale

Art. 24. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Cinquième résolution

Les actionnaires décident à l'unanimité de reconnaître la démission des personnes suivantes avec effet immédiat de leurs fonctions d'administrateurs de la Société et de leur donner décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date des présentes:

Administrateur de Catégorie A:

- Mme Joséphine Andonissamy, prénommée;
- M. Pascal Brayeur, prénommé;
- M. Gysbert Van Reenen Muller, prénommé;
- M. Joao Antonio Carocha Rolo, prénommé.

Administrateur de Catégorie B:

- M. Michael Philip Maurice Spies, prénommé;
- M. Florian Reiff, prénommé;
- M. Michael B. Benner, prénommé.

Sixième résolution

En conformité avec l'article 14 des statuts de la Société, les actionnaires reconnaissent que Tishman Speyer 33 Holborn S.à r.l., prénommée a proposé les six (6) candidats suivants pour nomination en tant qu'administrateurs:

- Mme Joséphine Andonissamy, prénommée;
- M. Pascal Brayeur, prénommé;
- M. Gysbert Van Reenen Muller, prénommé;
- M. Joao Antonio Carocha rolo, prénommé;
- M. Florian Reiff, prénommé; et
- M. Julien Peters, ayant son adresse professionnelle au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

PFA Pension, Forsikringsaktieselskab et Nard Sunn Investment Ltd, tous deux prénommés, renoncent chacun à proposer un administrateur pour nomination.

Septième résolution

Les actionnaires décident à l'unanimité de nommer les personnes suivantes avec effet immédiat en tant qu'administrateur de la Société pour une durée de six (6) ans:

- Mme Joséphine Andonissamy, prénommée;
- M. Pascal Brayeur, prénommée; et
- M. Gysbert Van Reenen Muller, prénommé.

Huitième résolution

Les actionnaires décident de reconnaître que suite aux démissions et nominations ci-dessus mentionnées, le conseil d'administration de la Société se composera désormais comme suit:

- Mme Joséphine Andonissamy, prénommée;
- M. Pascal Brayeur, prénommé; et
- M. Gysbert Van Reenen Muller, prénommé.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués approximativement à la somme de deux mille trois cents Euro (EUR 2.300.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 13.15 heures.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Nezar, Martinot, Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 avril 2014. Relation: LAC/2014/20171. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 8 mai 2014.

Référence de publication: 2014064607/725.

(140074660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

B & B Logistik A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 17, Op d'Schleid.

R.C.S. Luxembourg B 101.441.

Auszug aus der Versammlung des Verwaltungsrats vom 3. März 2014

Folgende Beschlüsse wurden einstimmig gefasst:

Erster Beschluss:

Der Verwaltungsrat nimmt den Rücktritt von Herrn Manfred BRAUN, wohnhaft in B-4701 Eupen, 318, Aachener Straße, von seinen Mandaten als geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied an.

Zweiter Beschluss:

Herr Andy BRAUN, geboren am 22. November 1978 in Eupen (B), wohnhaft in B-4711 Walhorn, Astenerstraße 57, wird auf unbefristete Dauer, zum technischer Direktor ernannt. Im Rahmen seiner Funktion ist er Delegierter der täglichen Geschäftsführung. Er verpflichtet die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 8. Mai 2014.

Für B&B LOGISTIK A.G.

Aktiengesellschaft

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2014064802/21.

(140076103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

Springfield Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 118.305.

DISSOLUTION

In the year two thousand fourteen, on the eleventh day of April.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Sebastian Sawicki Polka Komandytowo-Akcyjna, a polish company, registered with the Registrar of Entrepreneurs of the National Court Registrar under number KRS 0000486962, with its registered office at ul. Rynek 19 lok. 1, 50-101 Wroclaw (Poland),

here represented by Mr Philippe AFLALO, company's director, residing professionally in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

by virtue of a proxy dated on February 24th, 2014.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of SPRINGFIELD INVESTMENTS S.à r.l.(the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated by deed of the undersigned notary on July, 19th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1807 of September 27th, 2006 and entered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, Section B, under the number B 118.305. The Articles have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on August, 7th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1992 of October 24th, 2006

- that the capital of the Company is fixed at NINE HUNDRED SEVENTY THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (970,500 EUR.-) represented by SEVEN THOUSAND SEVEN HUNDRED SIXTY-FOUR (7,764.-) shares with a par value of ONE HUNDRED TWENTY-FIVE EUROS (EUR 125.-) each, all fully paid-up;

- that the appearing party, prenamed, is the sole owner of all the shares and declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the appearing party, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at March 26th, 2014, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;
- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at March 26th, 2014, being only one information for all purposes;
- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to his duties;
- there shall be proceeded to the cancellation of all issued shares;
- the books and documents of the company shall be lodged during a period of five years at L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

No confusion of patrimony between the dissolved company and the asset of, nor the reimbursement to the sole shareholder can be made, before a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) to be counted from the day of publication of the present deed, and only if no creditor of the Company currently dissolved and liquidated has demanded the creation of security.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand euros (EUR 1,000).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le onze avril.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Sebastian Sawicki Spolka Komandytowo-Akcyjna, société en commandite par actions de droit polonais, immatriculée auprès du Registrar of Entrepreneurs of the National Court Registrar sous le numéro KRS 0000486962, ayant son siège social à ul. Rynek 19 lok. 1, 50-101 Wroclaw (Pologne),

ici représentée par Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 24 février 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société SPRINGFIELD INVESTMENTS S.à r.l. (la «Société»), société à responsabilité limitée, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 19 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1807 du 27 septembre 2006 et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B 118.305. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire soussigné en date du 7 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1992 du 24 octobre 2006;

- que le capital social de la Société s'élève à NEUF CENT SOIXANTE-DIX MILLE CINQ CENTS EUROS (970.500.- EUR) représenté par SEPT MILLE SEPT CENT SOIXANTE-QUATRE (7.764.-) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que la partie comparante, pré-qualifiée, est seule propriétaire de toutes les parts sociales et qu'elle déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associé unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que la partie comparante, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 26 mars 2014, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;
- l'associé unique est investi de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 26 mars 2014 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'associé unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication du présent acte et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à mille euros (EUR 1.000).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 avril 2014. Relation: LAC/2014/17586. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2014.

Référence de publication: 2014063718/116.

(140073955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

Ascona-Tankschiffahrt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 47.417.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014063923/9.

(140075093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

TreeTop Convertible Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 27.709.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2014.

Pour TreeTop Convertible SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Marc-André BECHET / Corinne ALEXANDRE

Directeur / Assistante

Référence de publication: 2014063734/15.

(140074044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

Barrel Assets S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 158.958.

—
Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 18 avril 2014

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Monsieur Mark VRIJHOEF, de Monsieur Emanuele GRIPPO et de Madame Valérie PECHON, gérants, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 07.05.2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Barrel Assets S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014064805/16.

(140076069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

Phoenix Capital Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 186.706.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur François MELOTTE, Gérant de société, né le 12 juin 1982 à Huy, Belgique, demeurant professionnellement à L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener,

ici dûment représentée par Monsieur Ludovic LO PRESTI, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 13 mars 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeura annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer entre lui et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Phoenix Capital Sàrl».

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre commune du Grand-Duché de Luxembourg, par décision du ou des associés prise aux conditions requises pour la modification des statuts.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'intermédiaire de commerce, ainsi que l'achat et la vente de tous produits finis ou non finis à des clients, fournisseurs, détaillants, fabricants ou grossistes établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social, nécessaires ou utiles à la réalisation et au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,-EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,-EUR) chacune, entièrement souscrites par l'associée unique.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il n'y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Entre associés les parts sont librement cessibles.

Elles ne peuvent être cédées ou transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

En cas de refus de cession le ou les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la déconfiture ou la faillite, de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables par l'assemblée générale qui fixe la durée de leur mandat.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, (ii) par les signatures conjointes de deux gérants ou (iii) par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul gérant sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 12. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix, proportionnellement au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 14. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 15. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

Souscription et paiement

Toutes les cents (100) parts sociales ont été intégralement libérées en espèces par Monsieur François MELOTTE, prénommé, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Décisions de l'associée unique

Et à l'instant l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, s'est réunie en lieu et place de l'assemblée générale, et, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est fixée à L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.
- 2.- Le nombre de gérants est fixé à un (1).

Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée: Monsieur François MELOTTE, gérant de société, né le 12 juin 1982 à Huy, Belgique, demeurant professionnellement à L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.

Avertissement

Le notaire instrumentaire a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Lo Presti et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 avril 2014. Relation: LAC/2014/15394. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 7 mai 2014.

Référence de publication: 2014063636/109.

(140073875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

MMI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 164.452.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 6 mai 2014

1) Est nommé administrateur avec effet au 1^{er} mai 2014, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013:

- Madame Daniela L'ASSAINATO, demeurant à I - 16154 Gênes, Via Luigi Cibrario 53/17.

En remplacement de Madame Laura SANVITO, administrateur démissionnaire en date du 1^{er} mai 2014.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 6 mai 2014.

Référence de publication: 2014064356/14.

(140074690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

SSILuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 151.375.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth day of April,

Before the undersigned, Maître Henri BECK, notary resident in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

SSI Pooling, L.P., an exempted limited partnership formed and registered under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, represented by its general partner, SSI Pooling GP, Inc. having its registered office at 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands and registered with the Companies Registry of the Cayman Islands under registration number 236427, being the sole shareholder (the Sole Shareholder) of SSILuxCo S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 6 Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B.151.375 (the Company).

The Sole Shareholder is represented by Peggy Simon, private employee, whose professional address is in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder, represented as set out above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that it is the Company's sole shareholder and may deliberate on the items as set out below;

II. that the Company was incorporated on 3 February 2010, pursuant to a deed drawn up by Maître Henri Hellinckx, notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 638, page 30611 of 25 March 2010. Since that date, the Company's articles of association (the Articles) have been amended one time on 15 November 2010 pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial under number 2829, page 135790 on 24 December 2010.

III. that the Sole Shareholder shall resolve on the following:

1. Dissolution of the Company;
2. Appointment of the liquidator;
3. Powers of the liquidator;
4. Instructions to the liquidator;

IV. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to act as the Company's liquidator (the Liquidator). The Sole Shareholder, in its position as Liquidator, is empowered, by its sole signature, to do whatever is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets and the settlement of the liabilities of the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to grant itself as Liquidator all the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Sole Shareholder, in its position as Liquidator, is entitled to execute all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law. The Sole Shareholder, in its position as Liquidator, may, on its sole responsibility, delegate some of its powers to one or more persons or entities for specifically defined operations or tasks.

The Sole Shareholder, in its position as Liquidator, is authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) subject to it being satisfied that the liabilities of the Company have been discharged or that provision has been made for them.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to, in its capacity as Liquidator, realise all the Company's assets on the best possible terms and to pay or make provision for all its debts.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Sole Shareholder, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English text prevails.

This notarial deed is drawn up in Echternach, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder's authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-huitième jour d'avril,

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

SSI Pooling, L.P., une société en commandite exemptée, constituée et immatriculée selon les lois des îles Caïmans, dont le siège social se situe au 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, les îles Caïmans, représentée par son associé commandité, SSI Pooling GP, Inc. dont le siège social se situe au 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, les îles Caïmans et immatriculée auprès du registre des sociétés des îles Caïmans sous le numéro 236427, en tant qu'associé unique (l'Associé Unique) de SSILuxCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le

siège social est située au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.375 (la Société).

L'Associé Unique est représenté par Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. qu'il est l'associé unique de la Société et peut délibérer sur les points décrits ci-après;

II. que la Société a été constituée le 3 février 2010, suivant acte rédigé par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 638, page 30611 du 25 mars 2010. Depuis cette date, les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés une fois le 15 novembre 2010 suivant acte rédigé par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial sous le numéro 2829, page 135790 le 24 décembre 2010.

III. que l'Associé Unique doit prendre des décisions sur les points suivants:

1. Dissolution de la Société;
2. Nomination du liquidateur;
3. Pouvoirs du liquidateur;
4. Instructions au liquidateur;

IV. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'agir en tant que liquidateur de la Société (le Liquidateur). L'Associé Unique, en qualité de Liquidateur, est autorisé à accomplir, sous sa seule signature, tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société, à la réalisation de l'actif et au règlement du passif de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de s'attribuer, en qualité de Liquidateur, tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) L'Associé Unique, en qualité de Liquidateur, est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, y compris celles prévues à l'article 145 de la Loi.

L'Associé Unique, en qualité de Liquidateur, peut déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou des tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Associé Unique, en qualité de Liquidateur, est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation, à condition que les dettes de la Société aient été réglées ou que des provisions en ce sens aient été faites.

Quatrième résolution

L'Associé Unique, en sa qualité de Liquidateur, décide de réaliser tous les actifs de la Société dans les meilleures conditions et de régler ou de provisionner toutes les dettes de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de l'Associé Unique.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 02 mai 2014. Relation: ECH/2014/839. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 07 mai 2014.

Référence de publication: 2014063720/117.

(140074087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.